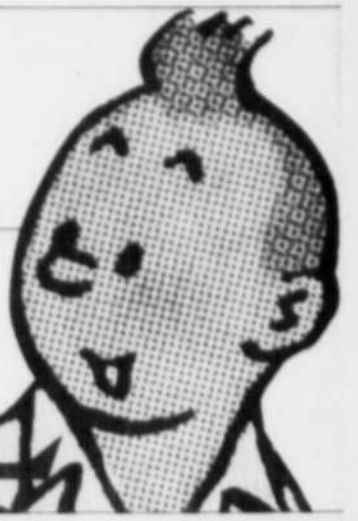




BIBLIOTHÈQUE CLINTON
L'ANCIEN PRÉSIDENT APPELLE
À L'UNITÉ DU PAYS A 12

« TINTINOLÂTRIE »
LE MYTHE ET LE CULTE DE TINTIN
NE SE DÉMENTENT PAS B 1



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

www.cyberpresse.ca

QUÉBEC, LE VENDREDI 19 NOVEMBRE 2004

Gagliano nie tout lien avec la mafia

Un délateur a relié l'ancien ministre à la famille Bonanno dans le « Daily News »

RAYMOND GIROUX
RGiroux@lesoleil.com

■ OTTAWA — Le nom d'Alfonso Gagliano a refait surface, hier, et ce, dans des circonstances pour le moins troublantes : le tabloïd *Daily News* de New York relie en effet l'ancien ministre et ambassadeur à la famille Bonanno, célèbre pour son appartenance à la mafia.

Selon le quotidien américain, M. Gagliano, qui a tout nié, aurait été le représentant montréalais du clan mafieux et aurait participé à une rencontre réservée exclusivement à des membres de la famille, dans les années 90.

Le journal fonde ses affirmations sur des documents relatant le témoignage d'un délateur, Frank Lino, qui collabore maintenant avec le FBI et les procureurs du gouvernement américain dans leur enquête sur les Bonanno. M. Lino aurait reconnu M. Gagliano sur une série de photographies que lui avaient présentées les policiers.

Interrogé aux Communes par le chef conservateur, Stephen Harper, le premier ministre Paul Martin a répondu que « ce sont des allégations très sérieuses ».

« Je pense qu'on ne doit pas répéter ou accepter des allégations d'une telle nature de façon prématurée, a-t-il ajouté. On devrait attendre d'avoir les faits. » M. Martin soutient n'avoir rien su de ces accusations avant la publication de l'article.

Le numéro deux conservateur, Peter Mackay, a demandé mais en vain si la



L'ancien ministre Alfonso Gagliano dans le bureau de son avocat, Pierre Fournier, hier à Montréal

Voir MAFIA en A 2 >

Plus d'informations Page A 5



Yves Séguin

PÉRÉQUATION

Le Québec recevra moins de la moitié de ce qu'espérait Yves Séguin

SIMON BOIVIN
SBoivin@lesoleil.com

■ Le Québec s'est heurté à « un mur » devant un gouvernement fédéral « inflexible » qui lui versera moins de la moitié de ce qu'il espérait en augmentation de transferts de péréquation.

La province
s'est
heurtée
à un
mur

Lors du dépôt de la synthèse des opérations financières, hier, le ministre Yves Séguin a finalement dévoilé son évaluation du montant obtenu lors de la rencontre des premiers ministres, fin octobre, à Ottawa. « On a obtenu 250 millions \$, a dit le ministre des Finances. Nous avions estimé obtenir, selon les données habituelles, environ 600 millions \$ (...) Ce qui fait mal ici, c'est qu'on parle de l'argent des Québécois. Et malheureusement, ça nous affecte dans nos budgets. »

Même s'il considère que le Québec a fait des gains « significatifs » lors des négociations sur la santé et la péréquation,

le ministre se dit « déçu » de l'approche unilatérale du fédéral dans sa réforme de la péréquation. « Je peux vous dire que ce que j'ai vu depuis 16 mois, c'a été un monologue d'Ottawa, a laissé tomber le ministre Séguin. On n'a jamais eu l'occasion beaucoup de débattre de nos représentations, puis on se fait mettre devant des constats. C'est un mur. »

L'un des irritants pour Québec est de voir que certaines provinces moins peuplées ont obtenu des ententes particulières leur octroyant « des sommes additionnelles majeures ». Le Québec, lui, a pu négocier le remboursement d'une dette envers Ottawa sur 10 ans plutôt que 5. « Le traitement à cet égard nous semble inéquitable, a déclaré le ministre Séguin, qui croit toujours pouvoir faire bouger le gouvernement Martin sur la question de la péréquation. « Sinon, c'est à se demander si les vrais fédéralistes ne sont pas qu'à Québec », commente M. Séguin.

Voir SÉGUIN en A 2 >

Vos ordures frappées d'une taxe

L'Environnement s'en servira pour aider les villes à en jeter moins au dépotoir

MICHEL CORBEIL
MCorbeil@lesoleil.com

■ Les ordures qui prennent le chemin du dépotoir seront bientôt frappées d'une taxe dont une partie sera versée aux villes pour rendre recyclage et récupération plus attrayants.

Le ministre québécois de l'Environnement, Thomas Mulcair, a rendu public, hier, un projet de règlement qui prévoit que les « matières résiduelles » seront soumises à une « redevance de 10 \$ la tonne ».

À l'heure du midi, devant un gestionnaire d'industriels spécialisés en matière des déchets, M. Mulcair a tenu à énoncer les choses clairement. « Je n'ai pas d'hésitation à appeler ça une taxe sur l'enfouissement. »

« Les politiciens » sont passés maîtres

dans l'art de trouver des synonymes au mot *taxe*, a-t-il enchaîné. Je peux parler de redevances. Mais c'est une taxe et j'en suis fort aise d'en parler comme ça. »

Depuis des années, les tenants du recyclage se plaignent que les prix d'enfouissement dans les dépotoirs sont tellement bas qu'ils font concurrence au recyclage. S'il en coûte 30 \$ la tonne pour se servir du site d'enfouissement, a repris le ministre, « quel est l'incitatif majeur à sortir les choses de

LA QUESTION DU JOUR

@ QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Êtes-vous d'accord avec l'ajout d'une nouvelle taxe sur les ordures ?

ÉCRIVEZ-NOUS À opinion@lesoleil.com
Pour que votre commentaire soit publié, vous devez fournir votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone.

ce ruisseau des déchets ? »

En entrevue, Thomas Mulcair n'a pas voulu dire comment ses collègues ministres ont réagi à sa proposition de règlement, si ce n'est pour faire remarquer qu'il a eu le feu vert de conforter les Québécois.

Il n'a pas bronché quand LE SOLEIL lui a fait remarquer que Jean Charest n'a de cesse de marteler que les Québécois sont les citoyens les plus taxés en Amérique du Nord.

« Notre objectif est clair. Cela s'inscrit dans la perspective du développement durable. En termes simples, nous ne pouvons plus générer la quantité de déchets que l'on génère au Québec en continuant de les enfouir. Il fallait changer nos habitudes. Ça prenait un incitatif. La seule façon de le faire, c'est que ce soit moins rentable de les enfouir. Cela obéit à des lois économiques de base. En rendant plus attrayants la récupération et le recyclage, je me permets d'atteindre nos ambitieux objectifs. »

Voir ORDURES en A 2 >

SOMMAIRE

Agenda	B 6	Loteries	A 4
Bandes dessinées	B 7	Météo	S 16
Bourses	C 4		
Bridge	S 15	Mot mystère	B 7
Chroniqueur		Mots croisés	B 7
Alain Dubuc	A 14	Petites annonces	S 12
Décès	C 6		
Horoscope	B 7	Télévision	B 4

MÉTÉO

Max. 5, min. -5
Plus de nuages en après-midi. Vents légers. Détails page S 16.

Accumulation de neige (avant hier)
Ce mois-ci: 0,0 cm L'an dernier: 11,2 cm
Cet hiver: 0,0 cm L'hiver dernier: 11,2 cm

QUÉBEC,
108^e ANNÉE, N° 320
FLORIDE, 1,89 \$ US
MONTRÉAL,
OTTAWA 87¢
PLUS TAXES



65¢ PLUS TAXES

2765700075

POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Carrières et professions	686-3270
Petites annonces	844-4444
Promotion	686-3342
Publicité détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

LE SOLEIL, une division de 3834310 Canada Inc., est publié et édité par LE SOLEIL, 410, boul. Charest Est, case postale 1547, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7J6. LE SOLEIL est imprimé au 5000, rue Hugues-Randoin, bureau 4, à Québec (Québec) G2C 2B4, par Transcontinental de la Capitale, une filiale de Transcontinental Inc., 1, place Ville-Marie, bureau 3315, Montréal (Québec), H3B 3N2.

Envoi de publication - Numéro de convention 40065022. Seul la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

DEMAIN

DANS LE SOLEIL

« OUT », LES BEDAINES



Les gilets bedaine et les nombrils à l'air, c'est « genre out » ! Ce qu'il faut porter maintenant, ce sont d'amples chandails qui descendent quasiment sous les genoux.

Dans le cahier Zoom

L'ASCENSION DES TROIS ACCORDS



En moins de six mois, à l'aide de son *Gros Mammouth album*, le groupe Les Trois Accords, originaire de Drummondville, a connu une irrésistible ascension qu'il attribue à sa politique du plaisir

Dans le cahier Arts w.-e.

ORDURES

Suite de la Une

Le projet de règlement prévoit que cette forme de taxation s'appliquera à toute matière qui est expédiée dans un dépotoir ou un incinérateur. Les sols contaminés y seront assujettis. Chaque année, 6,5 millions de tonnes de rebuts sont ainsi jetés à la poubelle au Québec.

Ce sont les expéditeurs des déchets, du monde municipal comme du secteur industriel, qui acquitteront la note. Le règlement, qui doit maintenant subir le test de la consultation publique, préconise qu'une partie des sommes amassées soit redonnée aux édiles.

Selon l'Environnement, cela représente une cagnotte de 118 millions \$ sur cinq ans. À cette somme s'ajoutera pour les édiles un montant de 20 millions \$ provenant de la mise en vigueur

d'un autre règlement. Celui-ci force les producteurs d'emballages ou de contenants à assumer les coûts pour récupérer ce qu'ils mettent en marche.

Le montant de 20 millions \$ sera versé directement aux autorités municipales pour compenser les coûts de la collecte sélective. La taxe sur les déchets, elle, viendra dédommager les localités où sont installés les dépotoirs et soutenir le monde municipal pour mettre sur pied « les plans de gestion » des détritiques. « Le défi, dans le monde municipal, ce sont les ordures ménagères, a constaté le député-ministre de Chomedey. Nous donnons les moyens d'agir. »

Au Québec, il n'y a qu'une poignée de municipalités qui ont réussi à atteindre l'objectif fixé pour 2008, soit recycler 60 % de ce qui est recyclable. La moyenne se situe, comme c'est le cas pour Québec, à moins de 30 %.

CHIRAC EN GRANDE-BRETAGNE

Des ratés protocolaires

LONDRES (AP) — Une succession de petits couacs au fil de la première journée de visite officielle de Jacques Chirac en Grande-Bretagne est venue rappeler hier combien l'amitié franco-britannique ne va jamais sans quelques à-coups.

À son arrivée à Londres pour célébrer le centenaire de « l'Entente cordiale », le président français a commencé par faire attendre 20 minutes, debout sous la pluie, le duc d'Édimbourg et le premier ministre britannique, Tony Blair.

Tandis que les Anglais s'étonnaient de ce manque de ponctualité, un membre de la délégation française se plaignait en sourdine du mauvais travail de l'escorte de Jacques Chirac, qui le laissait coincé dans les embouteillages en banlieue londonienne.

Pendant la journée, l'amitié diplomatique s'est portée pour le mieux, le président français évitant de répondre à une question épineuse sur l'interdiction de la chasse à courre par Tony Blair (votée dans la journée) pour ne pas « porter de jugement sur une grande tradition britannique ».

Le secret de cette bonne entente réside peut-être dans le fait que Jacques Chirac a « le privilège de ne pas lire la presse anglaise », notamment les tabloïds, souvent prompts à le critiquer.

Les petites scènes de couple du ménage franco-britannique se sont poursuivies au cours de la journée. Ainsi, certains commentateurs ont pu remarquer que si Tony Blair donnait du « Jacques » au président français, celui-ci se con-

tentait de lui répondre par un froid « Monsieur le premier ministre ».

Les médias britanniques n'ont évidemment pas manqué de relever que la reine Elizabeth II n'était pas venue accueillir Jacques Chirac sur le perron du château de Windsor où, pour la deuxième fois de la journée, il était arrivé en retard, d'une demi-heure cette fois-ci.

Après avoir à peine eu le temps d'enfiler un habit de soirée, le président a rejoint la reine — qui ne portait ni diadème ni couronne mais un collier d'émeraudes sur une robe blanche — pour un dîner de gala.

Parmi les 140 invités assis dans la vaste salle de banquet reconstruite après l'incendie du château en 1992 se tenaient des célébrités franco-anglaises comme Arsène Wenger, le gérant français de l'équipe d'Arsenal, ou encore Lindsay Owen-Jones, le directeur gallois de l'Oréal.

La soirée s'est conclue sur des extraits de la comédie musicale *Les Misérables*. La troupe, venue spécialement de Londres après y avoir donné sa représentation habituelle, a tenu à chanter en français et en anglais l'adaptation du roman de Victor Hugo.

À la fin du spectacle, la troupe a brandi les drapeaux britannique et français, tandis que les applaudissements résonnaient dans la salle Waterloo, qui pour l'occasion avait pudiquement été rebaptisée « salon de musique ».

Comme le proclame — en français dans le texte — la devise des rois d'Angleterre: « Honni soit qui mal y pense. »

SÉGUIN

Suite de la Une

Les nouveaux transferts fédéraux sont évidemment bien-venus, mais ils ne parviendront jamais à compenser la diminution de 2,4 milliards \$ en paiement de péréquation des deux dernières années. « C'est là qu'est l'hémorragie, constate le ministre Séguin. Jamais, dans l'histoire du Québec depuis la Deuxième Guerre mondiale, une baisse a été aussi forte sur deux années. Aucune province au Canada n'a eu une telle chute. »

Les observations du ministre Séguin ont piqué au vif l'autre député libéral d'Outremont, fédéral celui-là, Jean Lapierre. « Les accusations du ministre des Finances du Québec sont exagérées, a déclaré le lieutenant québécois du premier ministre Paul Martin. Il devrait assumer ses propres responsabilités depuis le temps qu'il rêvait d'être ministre des Finances et cesser de s'essuyer les pieds sur le tapis d'Ottawa. »

REVENUS SURESTIMÉS

Autrement, la synthèse des opérations financières déposée hier a révélé que le gouvernement du Québec avait surestimé de 760 millions \$ ses revenus de cette année. Entre autres, l'impôt sur le revenu et la vente d'éléments de l'actif gouvernemental n'ont pas donné les résultats escomptés.

Alors que le ministre Séguin évaluait à 1,6 milliard \$ les

difficultés financières à prévoir pour l'an prochain, il estime qu'il y a maintenant « certainement 2 milliards \$ ou 2,5 milliards \$ à l'horizon qu'il faut « solutionner » ».

Il assure néanmoins qu'il parviendra à atteindre l'objectif du déficit zéro cette année et l'an prochain et que sa promesse de baisses d'impôt n'est pas en péril. Le ministre a déjà évoqué la lutte contre l'évasion fiscale et la révision de certaines mesures fiscales comme sources potentielles de revenus pour Québec.

« ÉCHEC LAMENTABLE »

Le chef de l'opposition, Bernard Landry, se demandait, hier, si le ministre Séguin n'avait pas attendu que Jean Charest soit absent du pays pour déposer sa synthèse des opérations financières. « Le ministre a indiqué, dans un document officiel, qu'il lui fallait 2,8 milliards \$ en paiement de péréquation, a lancé M. Landry. Il a reçu un dixième de la somme. Il doit honnêtement convenir qu'il s'agit d'un échec lamentable. » D'après le chef du Parti québécois, les libéraux d'Ottawa ont pris conscience qu'ils « ont perdu le Québec », et se contentent de satisfaire le reste du Canada pour plaire à la majorité.

L'Action démocratique du Québec fait porter au premier ministre Charest personnellement le blâme pour l'issue des négociations sur la péréquation. « Les bonnes relations entre les libéraux d'Ottawa et ceux de Québec appauvrissent les Québécois », a déclaré le député Marc Picard.

C'ÉTAIT HIER

2001 — Deux journalistes travaillant pour l'agence de presse Reuters, un journaliste du quotidien espagnol *El Mundo* et une reporter du *Corriere della Sera* sont tués dans une embuscade tendue par des hommes armés en Afghanistan.

2000 — Le groupe terroriste ETA revendique 17 attentats qui ont fait 10 morts en Espagne depuis le 31 juillet.

1997 — En Iowa, une femme de 29 ans accouche des premiers septuplés qui aient survécu.

MAFIA

Suite de la Une

GRC avait soulevé des problèmes lors de la nomination de M. Gagliano au Conseil des ministres, en 1994, mais la vice-première ministre, Anne McLellan, l'a invité à poser ses questions à la GRC elle-même.

« Ce sont des allégations sérieuses qui devront être vérifiées tant par le FBI que la GRC, a soutenu de son côté le chef bloquiste, Gilles Duceppe, en point de presse. Mais aussi longtemps que ce n'est pas vérifié, on ne peut pas conclure. »

« Nous avons les propos d'un délateur au FBI, a-t-il ajouté, mais pas les rapports du FBI » lui-même, et « encore moins les résultats d'une enquête de la GRC. J'imagine qu'il y aura une telle enquête, et ce n'est que sur la base d'une telle enquête qu'on pourra voir si c'est sérieux ou pas. »

M. Duceppe « ne peut pas dire si ça nous surprend ou si ça ne nous surprend pas. C'est très rare que, à part les Hells Angels qui l'ont dans le dos, les groupes (criminels) s'affichent » publiquement, selon lui.

« Le gouvernement devrait s'assurer par l'entremise du conseiller en éthique de l'état de la situation auprès de la GRC », a-t-il poursuivi.

Le Parti conservateur a de son côté distribué une demande d'accès à l'information présentée à la GRC, en 2000, au sujet de M. Gagliano. L'opposition officielle voulait obtenir toute information au sujet d'éventuels liens entre ce dernier et des individus reliés au monde du crime.

La GRC avait répondu qu'il lui était « impossible de confirmer ou de nier l'existence » de telles informations et que de toute manière, si elles existaient, elles ne seraient pas dévoilées en vertu des exceptions reconnues par la loi.

Aucun porte-parole du Parti ne s'est toutefois présenté devant les médias pour expliquer le contexte de cette demande ou expliquer hors du plancher des Communes ce que le PCC reproche à M. Gagliano.

M. Gagliano a carrément nié ces informations: « C'est faux, je suis une personne honnête et intègre », a-t-il dit devant les caméras. Il fouillera le dossier au cours des prochaines semaines et a annoncé son intention de rendre compte à la population de ses conclusions. La publication de ces informations aux États-Unis pose des questions de champs de compétence pour ses avocats, a-t-il dit.

Dans une entrevue à la télévision de Radio-Canada, il a par ailleurs ajouté qu'il a pu de façon fortuite rencontrer des membres du clan Bonanno. À titre de parlementaire, a-t-il dit, « je passais mes fins de semaine à rencontrer mes commettants (...), j'ai rencontré beaucoup de monde. Ça se peut. »

L'affaire a embêté les ministres fédéraux, et ceux qui ont rencontré la presse après la rencontre du cabinet, à l'heure du midi, marchaient sur des œufs, admettant tout au plus avoir pris connaissance de l'article du *Daily News*.

Rappelons que M. Gagliano a déjà reconnu publiquement qu'il connaissait le mafioso Agostino Cuntrera, né dans le même village sicilien que lui, client de son bureau de comptable et impliqué dans le meurtre de Paolo Violi.

Les relations d'affaires de M. Gagliano l'avaient empêché d'accéder au cabinet de Jean Chrétien immédiatement après les élections de 1993, disait-il dans une entrevue publiée l'année suivante, mais il avait été informé par la suite qu'il n'y avait aucun empêchement à son éventuelle nomination.

En entrevue à RDI, l'ancien « patron » d'Alfonso Gagliano, l'ex-premier ministre Jean Chrétien, a aussi réagi aux plus récentes allégations. De Little Rock (Arkansas), où il assistait à l'inauguration de la bibliothèque de l'ex-président Bill Clinton, M. Chrétien a déclaré: « Je ne crois rien à ça, parce que je me fie aux rapport des services de sécurité. La police montée (la GRC) et les services de sécurité font enquête sur chaque personne avant (qu'elle n'entre) au cabinet (...). Et M. Gagliano n'a jamais été impliqué, on n'a jamais mentionné qu'il y avait un problème de cette nature. »

M. Chrétien a affirmé que s'il y avait eu un problème, « je ne l'aurais pas nommé ministre dans le cabinet. La police montée et les services de sécurité canadiens m'avaient assuré de son passé impeccable. »

31

LE BLOUSON AVIATEUR DU NORD 99⁹⁵

Un cadeau idéal pour l'amateur de plein-air. Nylon robuste, chaude entredoublure quiltée, bords tricot, capuchon amovible bordé façon renard, cordon coupe-froid. Gris, vert. M.g.t.g. Rég. 129,00 Jeans 69,95

LE CARDIGAN ZONES COLORÉES 49⁹⁵

Assemblage géo-moderne pour un cardigan en tricot pur coton de notre collection exclusive. Zip aller-retour. Tons dominants de noir, écar, marron, olive, royal, pissenlit. P.m.g.t.g. Rég. 75,00 Tunique 20,00

LA CHEMISE RAYÉE VELOURS MILLE-RAIES 39⁹⁵

Velours de coton stretch confort, la texture pure mode vedette de la saison dans une chemise sport à rayures franches aux coloris contrastants de bleu, ocre, écar. Un cadeau exclusif du 31 dans la boîte Simons. P.m.g.t.g. Rég. 55,00

LE CERTIFICAT-CADEAU SIMONS

Le bon-cadeau qui laisse à tous entièrement carte blanche. D'une valeur de votre choix, il est disponible à toutes nos caisses.

Un cadeau pour vos cadeaux!
Magasinez, nous emballons.
La boîte-cadeau Simons,
une tradition de qualité à Noël.

simons

• QUÉBEC PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE, VIEUX-QUÉBEC • MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO • LAVAL CARREFOUR LAVAL • SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

ACTUALITÉS

VENTE DE PRODUITS COSMÉTIQUES ET DERMATOLOGIQUES DANS LES CABINETS

Le Collège des médecins sonne la fin de la récréation

MARIANNE WHITE
MWhite@lesoleil.com

Le Collège des médecins du Québec s'apprête à sonner la fin de la récréation pour ses membres qui vendent des produits cosmétiques et dermatologiques dans leur cabinet, une mesure prohibée par leur code de déontologie.

D'ici quelques semaines, le Collège va publier un article dans son bulletin pour rappeler aux membres que leur code de déontologie a été modifié en novembre 2002 afin d'interdire clairement la vente de tels produits par les médecins, qu'ils soient omnipraticiens ou spécialistes.

« C'est une pratique qui soulève bien des questionnements et il faut éviter que le médecin puisse être placé en situation possible de conflit d'intérêts », a indiqué le Dr Mario Deschênes, de la direction des enquêtes.

Avec la saga des relations commerciales entre les médecins et les phar-

maciens, les entorses au code de déontologie sont scrutées à la loupe.

Le Collège a indiqué avoir reçu, au cours des derniers mois, plusieurs signalements de médecins qui vendaient des produits cosmétiques ou dermatologiques à leurs patients.

En vertu de leur code de déontologie, il leur est interdit de « vendre des médicaments ou d'autres produits présentés comme ayant un intérêt pour la santé ». Et le syndicat du Collège classe notamment dans cette catégorie les cosmétiques, les produits à base de protéines et les cures minceur. Cette interprétation n'a toute-

fois jamais été mise à l'épreuve devant le comité de discipline, souligne le Dr Deschênes.

« Nous avons fait des représentations auprès de médecins, et plusieurs ne semblaient pas être conscients que la vente de ces produits était prohibée », explique-t-il.

PRATIQUE RÉPANDUE

C'est le cas de la Dr^o Dominique Meyer, de l'Institut de laser et de chirurgie privée de Québec, qui se dit « très surprise » de la position du Collège. Cette ophtalmologue vend la ligne de produits Alyria de la compagnie Canderm qui est offerte seulement chez les médecins.

« C'est une pratique très répandue chez tous ceux qui travaillent dans le domaine de l'esthétique, affirme la Dr^o Meyer. Alors ça voudrait dire qu'il y a des milliers de médecins qui agiraient illégalement. »

Elle n'estime pas que la vente de tels

produits pourrait placer le médecin en situation de conflit d'intérêts et croit que la directive du Collège des médecins serait bien difficile à appliquer. « Ça va soulever un tollé général s'ils interdisent la vente de ces produits », croit-elle.

La compagnie Canderm se range du même côté. « C'est un marché très gros et il y a beaucoup de compagnies qui vendent aux médecins », soutient la responsable des relations publiques, Jennifer Preiato.

Selon elle, le Québec est la seule province à avoir « un problème » avec la vente de produits par les médecins. Afin de contourner la réglementation, certains créent des compagnies au nom de leur femme ou d'un membre de leur famille et la facturation est faite par cette entreprise, et non par le médecin.

REVENU D'APPOINT

« C'est très lucratif pour les médecins.

Ça leur permet d'aller chercher des revenus supplémentaires et de fidéliser leur clientèle », indique M^{me} Preiato, qui soutient que sa compagnie a plus d'une cinquantaine de médecins clients au Québec.

C'est justement ce qui inquiète le Collège des médecins, qui est intervenu auprès de certains membres pour qu'ils arrêtent de vendre les produits prohibés.

« On peut se poser des questions sur l'intégrité des médecins et la recherche de profits », indique le Dr Deschênes, qui croit qu'il y a lieu de s'interroger également sur la sécurité de tous ces produits.

« Est-ce que toutes les études scientifiques sont réalisées, comme c'est le cas pour un médicament ou un produit vendu en pharmacie ? Si le produit passe directement de la compagnie pharmaceutique au bureau du médecin, on peut se le demander », affirme-t-il.

PATRIMOINE RELIGIEUX EN DANGER

Au secours des églises

L'avenir des lieux de culte entre les mains des laïcs

LOUIS-GUY LEMIEUX
LGLemieux@lesoleil.com

Une église, chapelle ou lieu de culte catholique sur trois a été fermé depuis moins de 10 ans au Québec. L'Église institutionnelle est en faillite financière et les paroisses n'arrivent plus à entretenir leur église.

C'est le constat documenté que fait l'historien de l'art et de l'architecture Luc Noppen. Il ajoute : « L'Église fait partie du problème, pas des solutions. L'Église ne peut plus assurer l'avenir du patrimoine religieux. »

Luc Noppen a signé avec sa collègue, Lucie K. Morisset, les études les plus complètes sur la qualité architecturale des églises de la région de Québec. Ils lanceront conjointement, en janvier, aux Presses de l'Université de Québec, un livre au titre sans équivoque : *Les Églises du Québec — Un patrimoine à réinventer*.

Le professeur Noppen a profité du colloque sur la sauvegarde du patrimoine religieux tenu, à Québec, en fin de semaine dernière pour livrer un message dérangeant pour les catholiques militants et, finalement, plein d'optimisme pour ceux qui croient que les églises, nos châteaux à nous, peuvent encore être sauvées de la démolition sauvage.

LE CONSTAT TERRIBLE

Les chiffres parlent par eux-mêmes : 453 églises et chapelles publiques ont été fermées entre 1995 et 2003. Durant le même temps, quelque 135 paroisses ont disparu.

En 1960, au Québec, pas moins de 80 % de la population était catholique pratiquante. En 2004 : 5 %. C'est tellement gênant que les autorités religieuses ne donnent plus de statistiques depuis 1996.

Quant aux difficultés financières, on peut les résumer ainsi : dans le diocèse de Québec, 43 des 223 paroisses sont déficitaires et la corporation épiscopale (l'archevêché) fait face à un déficit de 1,6 million \$.

Dans le diocèse de Montréal, le déficit des paroisses atteint 2,5 millions \$.

Quant au personnel religieux, la situation est plus catastrophique encore selon les chiffres de 2003. Pour desservir 1717 paroisses au Québec, les autorités religieuses ne peuvent compter que sur 1200 prêtres, dont 604 seulement sont résidents. Dans le diocèse de Québec, 17 % seulement des 853 prêtres sont actifs en paroisse. Les autres sont trop vieux, malades ou occupés à d'autres tâches. Rappelons que depuis cinq ans, la moyenne des ordinations se résume à un nouveau prêtre par année, de 45 ans en moyenne.

Luc Noppen étudie professionnellement le problème du sauvetage du patrimoine religieux depuis au moins 20 ans. Pour lui, il y a de l'espoir. Il y met une condition incontournable : il faut transférer la propriété des églises à la société civile.

En fait, il faut que l'Église traditionnelle et les fabriques des paroisses admettent leur impuissance et acceptent de céder la place. Ce sont les gouvernements et les collectivités locales, surtout, qui devront prendre en main l'avenir des églises. On devra leur trouver de nouvelles vocations. En dehors du cadre de la paroisse.

L'historien de l'art croit que les autorités religieuses sont prêtes à ce changement. Les derniers blocages viendraient de certains conseils de fabrique et des catholiques fondamentalistes que n'acceptent pas le fait cruel qu'une certaine Église s'en va et que les temps changent.

Luc Noppen est éloquent quand il cite l'exemple de la France. Il dit, en entrevue : « Aucun pays au monde n'a laissé démolir autant d'églises et de lieux de culte. Si nous avons l'impression du contraire en visitant la France, c'est que ce pays, champion de la laïcité, a conservé les modèles les plus représentatifs de l'architecture religieuse, selon les tendances et les époques. »

Le spécialiste ajoute que les églises et cathédrales de la mère patrie des Québécois francophones sont administrées par le gouvernement supérieur ou par les villes et communes. On continue d'y célébrer la messe, ce qui ne les empêche pas d'être envahies par les touristes et de servir de salles de spectacles de musique sacrée et à d'autres activités.

Luc Noppen suggère de créer une nouvelle structure administrative qui deviendrait propriétaire des églises du Québec. Il l'appelle « société de conservation ». Son financement se ferait à même la vente de 60 % des églises actuelles. On ne conserverait que 40 % des églises les plus représentatives de la culture et des traditions locales, région par région, ville par ville.

L'historien croit qu'il ne faut plus jamais refaire l'erreur de l'église Saint-Jean-Baptiste, à Québec. Par l'intermédiaire de la Fondation du patrimoine religieux, une créature donc de l'archevêché de Québec, on a investi quatre millions de dollars dans la restauration de cette église, l'une des plus belles et des plus attachantes de Québec. Pourtant, les autorités religieuses viennent d'annoncer qu'elle sera bientôt fermée au culte et que ses fidèles devront s'exiler à l'église des Saint-Martyrs-canadiens, dans le quartier Montcalm voisin.

Pour Luc Noppen, l'avenir de nos églises passe par la société civile. Par les laïcs, donc.



La « mission » de Lucie Viel consistait à montrer au ministre Yves Séguin la lettre d'adieu de son mari, dans laquelle il ciblait les machines à vidéopoker comme cause de sa mort.

« J'ai accompli ma mission », dit Lucie Viel

Le gouvernement n'épongera pas la dette, mais Yves Séguin promet de s'impliquer personnellement

CLAUDETTE SAMSON
ET SIMON BOIVINCSamson@lesoleil.com
SBoivin@lesoleil.com

« J'ai accompli ma mission. » C'est en ces termes que Lucie Viel résume sa rencontre avec le ministre des Finances, Yves Séguin, qu'elle avait demandé à voir après le suicide de son mari, victime des vidéopokers.

La semaine dernière, M^{me} Viel s'était retrouvée à l'avant-scène de l'actualité après avoir envoyé à tous les médias copie d'une lettre expédiée à M. Séguin, lui faisant part de son désarroi après être restée avec 48 000 \$ de dettes de jeu en héritage. M. Séguin avait alors accepté de la rencontrer.

La « mission » de Lucie Viel consistait avant tout à montrer au ministre la lettre d'adieu de son mari, dans laquelle il ciblait les machines à vidéopoker comme cause de sa mort.

Mais au-delà de ce désir, M^{me} Viel attendait aussi une forme d'aide du ministre pour faire face à ses dettes. De ce côté, la réponse est plus mitigée, puisqu'il n'existe aucun programme gouvernemental à cet effet.

« Mais il a dit qu'il m'aiderait à trouver des pistes de solution », souligne M^{me} Viel, satisfaite du degré d'écoute de M. Séguin.

Elle rapporte avoir aussi manifesté son intention de créer une fondation pour soutenir les pro-

ches de personnes s'étant suicidées à cause du jeu. « Il a dit qu'il m'aiderait pour ça aussi », note la résidente de Charny.

Le ministre doit lui redonner des nouvelles bientôt. « Sinon, je reviendrai à la charge », avertit la dame, en ajoutant toutefois avoir confiance.

RÉDUCTION DE L'OFFRE

Au sortir de sa rencontre avec M^{me} Viel, le ministre Séguin n'avait pas de commentaire à formuler. Son attaché de presse a réitéré qu'aucun programme gouvernemental ne permettrait d'éponger la dette de jeu de son mari. « J'ai simplement accepté de rencontrer quelqu'un qui demande de l'aide et qui a voulu me voir, a dit M. Séguin, plus tôt en journée. Je crois que c'est très humain. »

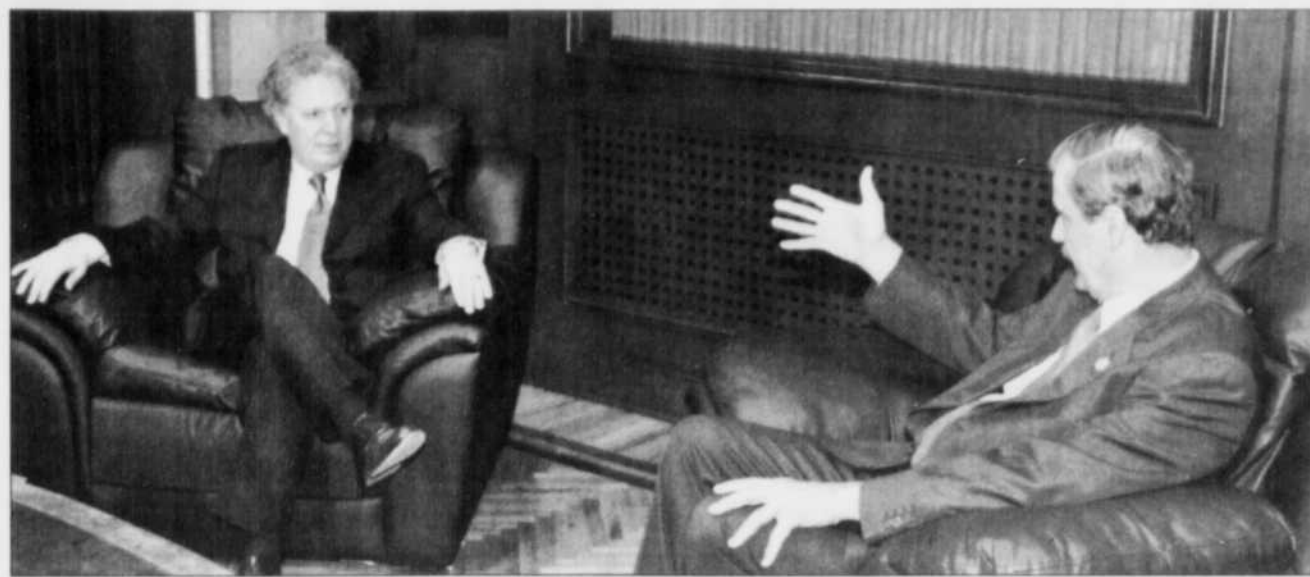
Il n'est pas question pour le ministre de rencontrer chaque victime du jeu pathologique qui lui en fait la demande, a précisé Serge Privé. « C'était un cas exceptionnel, a indiqué M. Privé. Son mari avait demandé, dans ses dernières volontés, qu'elle rencontre le ministre. Il n'y a pas des cas comme ceux-là à gauche et à droite. »

Par ailleurs, le ministre a indiqué qu'il annoncerait aujourd'hui une décision sur la question des appareils de loterie vidéo. « Je vous signale que le Québec est la seule juridiction en Amérique du Nord qui va dans le sens de réduire l'offre de jeu, a déclaré Yves Séguin. (...) Moi, je veux réduire les sites de 30 %, et l'intention est très déterminée. »



L'église Saint-Jean-Baptiste : l'exemple parfait du problème de la protection du patrimoine religieux, selon l'historien Luc Noppen.

MISSION FRANCE-QUÉBEC AU MEXIQUE



Jean Charest a rencontré le président mexicain Vicente Fox hier soir

Le Québec, un pays ?

Les lapsus se multiplient et dérangent

MYLÈNE MOISAN
MMoisan@lesoleil.com

■ MEXICO—Depuis le début de la mission commerciale du premier ministre Jean Charest au Mexique aux côtés de la France, les allusions et les lapsus faisant du Québec un pays se multiplient. Et dérangent. Même le président mexicain y est allé d'une déclaration plutôt ambiguë...

En point de presse hier au sortir de sa rencontre avec Jean-Pierre Raffarin, premier ministre français, Vicente Fox a tenu à «remercier la France et la province de Québec pour leur initiative, qui a généré ce projet, cette réunion, qui permet des alliances stratégiques entre les PME de nos trois pays. Je m'attends à ce qu'il y ait des résultats concrets pour augmenter et améliorer nos relations».

Ainsi, même si le premier ministre Charest répète *ad nauseam* qu'il est tout à fait normal pour une province canadienne de s'occuper de ses propres affaires sur la scène internationale, l'image qu'il projette au Mexique ressemble d'avantage à celle d'un chef de pays, traitant d'égal à égal avec la France et le Mexique.

A preuve, tous les ministres français et une ministre mexicaine ayant pris la parole depuis le début de la mission ont fait allusion au fait que «trois pays» étaient réunis dans la capitale mexicaine. Mercredi, deux ministres français, François Loos et Christian Jacob, ont parlé en ces termes dans leur discours d'ouverture. S'apercevant du lapsus, le ministre Loos s'est toutefois corrigé, en reformulant pour «deux pays et le Québec».

Hier en fin de journée, lors d'un débat sur la diversité culturelle, le ministre français de la Culture, Dominique Vabres, a lui aussi fait allusion à la présence de «trois pays» sur la scène où se trouvaient ses homologues québécoise et mexicaine. Cette dernière, Sari Bermudez, a été la plus tranchée. «Nous sommes trois pays ici ce soir, trois pays à avoir ses propres symboles culturels : la littérature, le théâtre, la poésie», a-t-elle lancé au tout début de son allocution.

Dans un discours officiel en début d'après-midi où il a abordé la question de la diversité culturelle, M. Charest a lancé que «la culture est une valeur qui n'est pas monnayable et, dans l'avenir, il faudra préserver le droit des États souverains de préserver leur langue, leur culture, leurs institutions culturelles et le droit de soutenir l'industrie du cinéma et du livre».

Et, dans un dépliant officiel en papier glacé présentant une entente entre les cégeps, les universités françaises et les universités mexicaines, une conclusion écrite au nom des trois partenaires souligne que «nous contribuons au développement économique de nos pays et nous offrons aux jeunes de nouvelles occasions d'acquiescer une connaissance pratique du milieu de l'emploi dans un contexte international».

Dans la presse française hier matin, le journaliste des *Échos* a écrit

que «la démarche est innovante, puisque c'est sans doute l'une des toutes premières fois que trois pays, dont la France, décident de mener une réflexion commune pour faciliter les partenariats».

Et, hier matin, à deux occasions, les premiers ministres Charest et Raffarin ont occupé une tribune sur laquelle étaient plantés quatre drapeaux : ceux de la France, du Mexique, du Québec et de l'Union européenne. Pas de trace de l'unifolié. Selon les informations obtenues auprès de l'organisation québécoise de l'événement, aucune demande n'aurait été adressée pour qu'il y soit.

INCONFORT

En conférence de presse, M. Charest a une fois encore dû commenter l'inconfort et les grincements de dents qu'il a provoqués au Canada anglais en organisant cette mission avec la France. «Parfois, il y a des gens qui prennent plus de temps à comprendre la signification de nos gestes», a-t-il répliqué.

Si, officiellement, le Canada se dit à l'aise avec l'idée de voir un premier ministre provincial prendre ce genre d'initiatives, en coulisses, M. Charest dérange. Les allusions et les lapsus

entendus à Mexico, au-delà de leur caractère anecdotique, mettent visiblement de l'huile sur le feu.

Ottawa devra toutefois se faire à l'idée, les premiers ministres Charest et Raffarin ont réitéré hier leur intention de répéter l'expérience. La destination n'est pas encore choisie, a indiqué le premier ministre. «Il pourrait s'agir, un peu comme le Mexique, d'un pays émergent dans une zone active», a esquissé M. Raffarin.

Qui plus est, M. Charest attendra de consulter le rapport qui sera rédigé à la suite de l'événement pour en tirer des leçons, s'il y a lieu, et améliorer la formule. Croisé mercredi en fin de journée, le ministre du Développement économique et régional, Michel Audet, a confié qu'une mission conjointe sur un territoire tiers exigeait plus de négociations que de coutume. Un sentiment partagé par toutes les personnes impliquées dans l'organisation à qui LE SOLEIL a touché un mot de cette situation.

Du Mexique au... Carnaval

■ MEXICO—C'était dans *El Universal* lundi, une page complète du plus important quotidien du Mexique avec exemplaires vendus chaque jour. Un concours, un peu comme ceux au Québec qui offrent un voyage dans le Sud quand le mercure à la mine basse. Le premier prix ? Un voyage pour deux adultes et un enfant au royaume de Bonhomme Carnaval. Organisé par une chaîne de magasins de vêtements, Liverpool, le concours en question s'adresse aux jeunes âgés entre 6 et 14 ans. Ceux-ci doivent écrire une histoire mettant en scène Bolo, un ours polaire en peluche qui, apparemment, donne un coup de main au père Noël pour qu'il puisse livrer les cadeaux promis...

Charest exhorte Martin à rouvrir l'ALENA

MYLÈNE MOISAN
MMoisan@lesoleil.com

MEXICO—Au cours de sa rencontre avec le président mexicain hier soir, Jean Charest a promis de tout faire pour convaincre Paul Martin de l'urgence de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

En point de presse en début de soirée, le premier ministre du Québec a indiqué avoir surtout discuté de diversité culturelle et de libre-échange, deux sujets sur lesquels ils logent à la même enseigne. «Je vais suggérer à M. Martin d'aborder la question de l'ALENA au cours de sa prochaine rencontre avec le président Bush», a dit M. Charest, qui estime qu'il est plus que temps de prévoir «un mécanisme de règlement de conflits beaucoup plus efficace. L'exemple du bois d'œuvre en a fait la démonstration».

Aux yeux du premier ministre du Québec, la négociation d'un «NAFTA plus, ou d'un NAFTA 2», de l'acronyme anglais, doit être entamée le plus tôt possible. Étant donné que «le projet de ZLEA (Zone de libre-échange des Amériques) est au point mort actuellement», il estime qu'il faudrait d'abord «revigorer» l'entente nord-américaine avant d'aller plus loin.

Libre-échangiste convaincu, le président Vicente Fox croit aussi à l'urgence de revoir l'entente nord-américaine, vieille de 10 ans. Si M. Charest convainc le Canada d'agir en ce sens, les États-Unis se retrouveront donc avec deux partenaires disposés à renégocier l'accord les unissant.

LE PLAN PME

Dans un autre ordre d'idées, le premier ministre français, Jean-Pierre Raffarin, compte sur les PME pour faire augmenter de 10% en 2005 les exportations de la France dans le monde. M. Charest ne chiffre pas ses ambitions, parce qu'«il n'y a pas de limite. Il en faut toujours plus».

Dans un discours hier matin, M. Raffarin a fait un plaidoyer sur l'importance pour son pays de ne pas mettre tous ses œufs dans le panier des grosses entreprises. «Quand je vais en Inde ou en Chine, je vois que la France est bien placée, que ce soit avec des centrales nucléaires, des gros contrats. Mais je vois aussi nos amis allemands et italiens qui obtiennent de meilleurs résultats, et ce, grâce à la PME», a souligné M. Raffarin.

Pour le Québec, faire des efforts pour augmenter l'exportation est une obligation, a insisté M. Charest. «Au Qué-

bec, 60% de notre PIB dépend de l'exportation. Nous n'avons pas le choix, s'il n'y a pas de vente, il n'y a pas de prospérité possible», a déclaré le premier ministre en conférence de presse, sans toutefois donner un objectif précis pour les PME.

Dans un discours officiel prononcé au cours du dîner, hier, M. Charest est resté vague sur les objectifs qu'il compte atteindre, s'étant limité à «affirmer (son) intention d'intensifier encore davantage cette relation déjà étroite entre la France, le Mexique et le Québec, accroître notre commerce, conjuguer nos forces, établir des alliances stratégiques et construire des partenariats en fonction de nos complémentarités». Au sujet des PME, il a simplement dit que «les partenariats constituent un choix stratégique» pour elles.

Depuis mercredi matin, plus de 400 compagnies du Québec, de la France et du Mexique participent à une mission commerciale tripartite pour nouer des alliances ou, du moins, sonder le terrain d'un marché potentiel. Jusqu'à 13 h aujourd'hui, ces entrepreneurs discutent avec d'éventuels partenaires, à raison de rencontres de 30 minutes déterminées par ordinateur.

Front commun pour la diversité culturelle

MYLÈNE MOISAN
MMoisan@lesoleil.com

MEXICO—La France, le Mexique et le Québec mèneront ensemble, et côte à côte, le combat sur la scène internationale pour convaincre une majorité de pays de l'importance d'exclure la culture des accords commerciaux.

C'est ce qu'a indiqué hier en fin de journée le premier ministre français, Jean-Pierre Raffarin, au cours d'un débat sur la diversité culturelle. «Ensemble, avec cette plate-forme à trois, nous mènerons des initiatives internationales pour mobiliser une majorité de pays. Il faut mettre ensemble la responsabilité commune du Mexique, de la France et du Qué-

bec pour mener ce combat commun», a-t-il lancé devant les quelques centaines de personnes réunies dans l'auditorium du magnifique Musée de l'anthropologie.

Avant lui, son homologue québécois, Jean Charest, s'est adressé à la foule «au nom d'un peuple qui incarne cette mission de protéger la diversité culturelle. S'il y avait un seul exemple à citer, ce serait sûrement le Québec, qui avec sept millions d'habitants a su préserver sa langue, tout en étant entouré par 300 millions de personnes parlant anglais».

Le combat que mènent déjà les trois gouvernements vise à reconnaître, par une convention juridique contraignante à l'intérieur des accords commerciaux chapeautés par l'Organisation mondiale du commerce, le caractère exceptionnel de la culture et consacrer le droit des États de soutenir la création culturelle par des mesures spécifiques. «Nous n'avons plus le droit de subventionner nos agriculteurs, ça devient de plus en plus difficile de le faire pour les artistes», a illustré M. Raffarin.

En 2001, 185 États membres de l'UNESCO ont adopté à l'unanimité la Déclaration sur la diversité culturelle. Cet acte fondateur, largement suffisant pour certains États, dont le Canada, ne va pas assez loin aux yeux du Québec. Il ne faudrait pas, croit M. Charest, faire l'erreur de se contenter d'un cadre qui n'oblige pas le respect de la diversité culturelle.

Jean Charest cite le Québec en exemple

649		Résultats		GAGNANTS		LOTS	
Tirage du	2004-11-17	6/6	0	4 115	649,00 \$	3	97 991,60 \$
		5/6+	3	5/6	170	1	428,50 \$
		4/6	5 741	4/6	112 519	10,00 \$	
		3/6	87 661	2/6+	87 661	5,00 \$	
Complémentaire :	(17)			Ventes totales	14 204 472 \$		
				Prochain gros lot (approx.)	9 000 000 \$		

649		Résultats		GAGNANTS		LOTS	
Tirage du	2004-11-17	6/6	0	1 000	000,00 \$	3	50 000,00 \$
		5/6+	3	5/6	16	500,00 \$	
		4/6	921	4/6	921	50,00 \$	
		3/6	15 803	2/6+	15 803	5,00 \$	
Complémentaire :	(14)			Ventes totales	465 767,50 \$		

Tirage du		Extra		Extra		Extra	
2004-11-18	32 34 35 71	2004-11-17	NUMÉRO 216655	2004-11-17	NUMÉRO 037495		

Tirage du		Extra		Extra		Extra	
2004-11-18	01 02 09 19 28 34 39 42 45 49	2004-11-18	NUMÉRO 216655	2004-11-18	NUMÉRO 037495		

Rabais jusqu'à 40% Vente de Noël
du 17 au 27 novembre

*Exceptionnellement ouvert dimanche 21 nov.

Plusieurs marques prestigieuses dont *Sauter, Kohler & Campbell, Schimmel, Petrol, Young Chang, Bergmann*. Pianos usagés et reconstruits.

LES PIANOS ANDRÉ BOLDUC INC.
230, côte des Fermes Saint-Joseph-de-Beauce (à 30 min. des ponts)
1 888 397-5057
www.pianobolduc.com

Financement disponible

cyberpresse.ca/soleil

Cliquez sur l'hyperlien en haut à droite
 «Plus de SOLEIL dans Cyberpresse»
 cyberpresse.ca/soleil

LE GRAND JOURNAL
AUJOURD'HUI 16 H 30
AVEC BRUNO SAVARD, JOSÉE TURMEL ET JEAN-LUC MONGRAIN

FLASH
CE SOIR 18 H 30
LES 10 ANS DE FLASH
LES MOMENTS LES PLUS ÉMOUVANTS !

TQS
Un réseau COGECO
Canal 2, câble 13 | Bell ExpressVu 109 | Star Choice 723

Le clan Bonanno connaît des ennuis depuis deux ans

ANDRÉ CÉDILLOT
La Presse

L'une des cinq familles souches du crime organisé de New York, le clan Bonanno connaît de sérieux ennuis depuis deux ans : son chef et ses principaux « conseillers » sont en prison, ainsi qu'une vingtaine de loyaux soldats.

Le plus outrageant, c'est qu'une dizaine de membres de la bande ont brisé l'omertà depuis leur arrestation. Parmi ces vire-capots, Salvatore Vitale, ancien beau-frère du parrain Joseph Messina, est considéré comme le plus important délateur de la mafia new-yorkaise depuis une décennie.

Pour la police, cette débandade du clan Bonanno est symbolique du malaise qui afflige la mafia d'aujourd'hui, et qui a permis toutes ces razzias dans les rangs mafieux des deux côtés de l'Atlantique. « On appelle ça le syndrome de la mafia moderne », affirment les spécialistes de la lutte antimafia.

« Les jeunes mafiosi trempent à plein dans le trafic de drogue. Ils ont plein d'argent et font la belle vie. Pour eux, les rites et les traditions mafieuses de la Cosa Nostra n'ont plus la même importance. Résultat, ils ont trop à perdre quand ils sont arrêtés, et ils brisent plus facilement l'omertà (la fa-

meuse loi du silence) », soutiennent les policiers, tout en rappelant que le système de justice américain, beaucoup plus sévère qu'au Canada, favorise davantage la délation.

De toutes les familles mafieuses aux États-Unis, le clan Bonanno est peut-être le plus connu au Canada à cause des liens étroits qu'il entretient depuis plus de 50 ans avec les mafiosi montréalais. Le groupe Bonanno compte une centaine de membres, dont plusieurs à Montréal.



Vic Cotroni

Dans le milieu, on dit même que c'est à l'instigation du célèbre Jos Bonanno que le clan Cotroni a vraiment pris son envol au début des années 50. Après le passage de Carmine Galante, le gang calabrais était carrément devenu une filiale de la puissante organisation américaine. Comme l'a démontré la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) en 1975, Vic Cotroni en était le « caporegime », le « capitaine » ou le « chef de faction », selon la terminologie différente utilisée d'un pays à l'autre. Les deux clans faisaient surtout dans le trafic d'héroïne — on se souviendra de la célèbre French Connection.

Après avoir travaillé dans l'ombre des Cotroni pendant près de 30 ans, le clan sicilien des Rizzuto a pris le pouvoir au début des années 80. Mè-

me s'ils semblent avoir les coudées un peu plus franches, Nick et son fils Vito n'en continuaient pas moins de se rapporter à la famille Bonanno, comme le démontrent les révélations de Salvatore Vitale et du « capo » Frank Lino.

Si l'on en croit les deux délateurs, Vito Rizzuto était considéré comme le représentant de la famille Bonanno, au Canada. Il aurait remplacé Gerlando Sciascia, assassiné à New York, en 1989. Avec leurs puissants associés du clan Caruana-Cuntrera, Vito Rizzuto et son père auraient joué un grand rôle dans le regain de prospérité qu'a connu la famille Bonanno depuis les années 80 en mettant sur pied un réseau mondial de transport de drogue et de blanchiment d'argent ayant ses bases à Montréal, au Venezuela et en Sicile.

À un moment donné, Nick Rizzuto s'est même retrouvé sur la liste des actionnaires d'une « ferme d'élevage » aux frontières du Venezuela et de la Colombie comprenant Jos Bonanno, Giuseppe Bono et d'autres gros narcotrafiquants de Sicile et des États-Unis. Les noms des membres de l'un ou l'autre de ces gangs siciliens sont sortis dans les plus retentissantes enquêtes des 20 dernières années : la Pizza Connection aux États-Unis, l'affaire Casey à La Tuque ou la saisie des 5400 kilos de cocaïne en Nouvelle-Écosse, pour n'en mentionner que quelques-unes.

FORMATION DES AMBULANCIERS PARAMÉDICAUX

Philippe Couillard refuse de se laisser convaincre

Le ministre reviendra avec une proposition d'ici le 8 décembre

ÉLISABETH FLEURY
EFleury@lesoleil.com

Le rassemblement des employés techniciens ambulanciers du Québec (RETAQ) et l'Association des professionnels paramédiques du Québec (APPQ) sont ressortis bredouilles de leur rencontre d'hier avec le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, qui refuse toujours de reconnaître la formation des 18 ambulanciers paramédiques.

« Il n'y a aucune proposition qui émane du ministère, a déploré hier le vice-président de la FSSS-CSN, Jeff Begley, au cours d'une conférence de presse tenue à la suite de la rencontre avec le ministre Couillard. Le ministre nous a promis de nous revenir avec une proposition d'ici le 8 décembre. De notre côté, c'est sûr qu'on ne lâchera pas le dossier. C'est une question de soins à la population. »

Récemment, 18 techniciens ambulanciers ont reçu un diplôme en soins préhospitaliers avancés, mais le ministre Couillard n'est pas convaincu du bien-fondé de leur formation. Aussi a-t-il donné à quatre experts le mandat de mener une enquête sur la Corporation Urgences-Santé, de Montréal, en vue de faire la lumière sur cette formation donnée à l'insu du gouvernement.

Vu la position actuelle du ministre Couillard, le Québec pourrait voir partir ses 18 ambulanciers, qui peuvent pratiquer n'importe où en Amérique du Nord. « Ce n'est pas normal que ces soins préhospitaliers soient offerts partout au Canada et en Amérique du Nord, mais pas au Québec, a réitéré hier Diane Verreault, de l'APPQ. Non seulement ils permettraient d'éviter que la situation mé-

dicale d'un patient se dégrade, ils contribueraient à diminuer la charge de travail des infirmières. »

À l'heure actuelle, les techniciens ambulanciers sont limités à dispenser des soins de stabilisation (ventilation avec un ballon-masque et défibrillation semi-automatique, par exemple) avant la prise en charge par les urgentologues.

L'APPQ et le RETAQ souhaitent que les techniciens ambulanciers puissent prodiguer davantage de soins spécialisés tels la pose d'un tube endotrachéal et l'administration de médicaments intraveineux. Selon le vice-président du RETAQ, Stephan Scalabrini, ces soins avancés pourraient permettre de faire la différence entre la vie et la mort ou entre le rétablissement rapide et une longue hospitalisation.

De son côté, M^{me} Verreault appréhende les résultats de l'étude commandée par le ministre de la Santé à l'Agence des technologies et des modes d'intervention en santé (AETMIS) afin de mesurer la pertinence de former des ambulanciers en soins préhospitaliers d'urgence.

« Pourquoi transférer ça à l'Agence alors qu'on a une équipe de médecins capables de faire une revue de la littérature à ce sujet ?

demande M^{me} Verreault. Je suis convaincue qu'en février, l'Agence va nous dire que c'est pas bon (former des ambulanciers en soins préhospitaliers d'urgence)... »

Selon M^{me} Verreault et M. Scalabrini, le ministre de la Santé hésite à donner son aval à cette formation pour des raisons strictement pécuniaires.

« On ne se lancera pas là-dedans les yeux fermés. Tous ça doit se faire dans un contexte d'évidence scientifique », a commenté hier l'attachée de presse du ministre Couillard, Cathy Rouleau.

DÉONTOLOGIE POLICIÈRE

Autant de plaintes que l'an dernier

ÉLISABETH FLEURY
EFleury@lesoleil.com

Le commissaire à la déontologie policière a reçu quelque 1290 plaintes l'an dernier, dont la plupart ont trait à l'impolitesse et à l'arrogance des policiers.

Il s'agit d'un nombre équivalent à celui de l'année précédente, lequel s'était avéré un sommet en déontologie policière (1306 plaintes). Des 1290 plaintes reçues en 2003-2004, 27 % concernent des membres de la Sûreté du Québec, 32,6 % visent des policiers du SPVM et 37,5 % impliquent des agents d'autres corps de police municipaux, révèle le dernier rapport annuel du Commissaire à la déontologie policière.

La majorité des plaintes (37,4 %) a trait à des comportements de nature à compromettre la confiance et la consi-

dération que requiert la fonction policière (impolitesse, arrogance, refus de s'identifier).

Les comportements d'abus d'autorité (usage d'une force excessive, menaces, harcèlement) sont visés dans une proportion de 29,9 %, alors que les comportements de nature à compromettre l'autorité de la loi et des tribunaux (négligence d'obtenir les mandats nécessaires, arrestations et détentions illégales) sont concernés dans 25,9 % des cas.

Plus de la moitié des plaintes (52,9 %) ont été jugées non recevables par le commissaire, 35,3 % ont été référées en conciliation et 9,2 % ont fait l'objet d'une enquête. Sur les 483 plaintes référées en conciliation, 85,9 % se sont soldées par une entente entre les parties.

Enfin, 41 citations concernant 56 policiers ont été déposées devant le Comité à la déontologie policière après enquête du commissaire.

« LES 8 HEURES » L'INCROYABLE VENTE



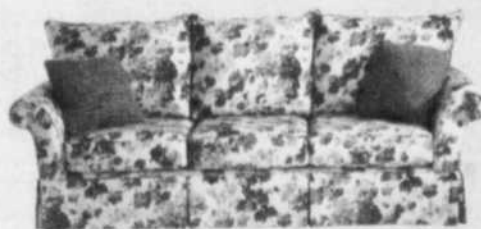
Causeuse cuir : 2149\$ 1795\$ ou 60\$/mois
Canapé cuir : 2395\$ 2049\$ ou 68\$/mois

JUSQU'À DIMANCHE

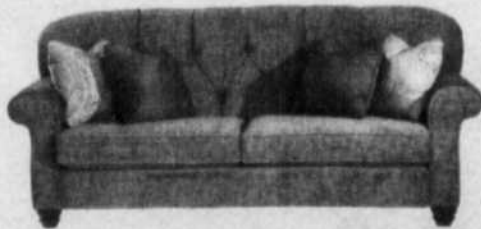
PAYEZ EN 24 VERSEMENTS OU NOUS PAYONS LA TPS POUR VOUS.

• Toutes les marchandises en magasin • Toutes les commandes spéciales

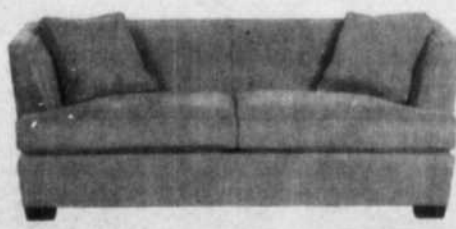
40% « LES 8 HEURES » 40%
CHEQUE - CADEAU
Ce chèque-cadeau est applicable sur tout achat de meubles de 400\$ et plus, incluant les taxes. Valable jusqu'au dimanche 21 novembre 2004. Conditions en magasin.



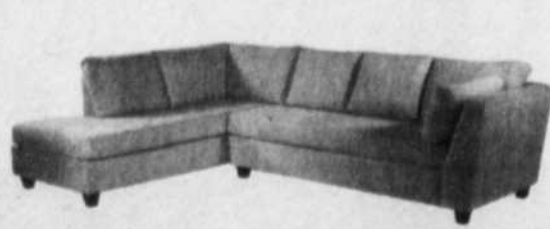
Causeuse : 1095\$ 895\$ ou 30\$/mois
Canapé : 1195\$ 995\$ ou 33\$/mois



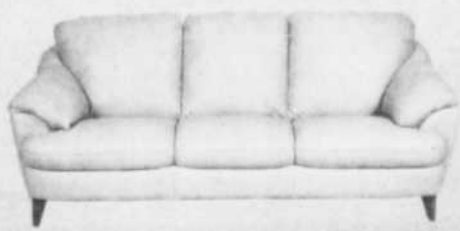
Causeuse : 1349\$ 1195\$ ou 40\$/mois
Canapé : 1449\$ 1295\$ ou 43\$/mois



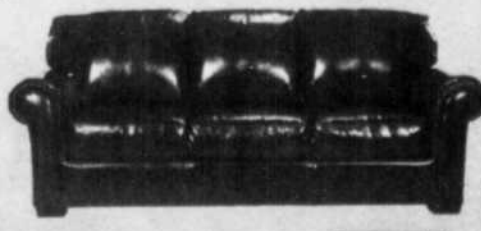
Causeuse : 1895\$ 1495\$ ou 50\$/mois
Canapé : 1995\$ 1595\$ ou 53\$/mois



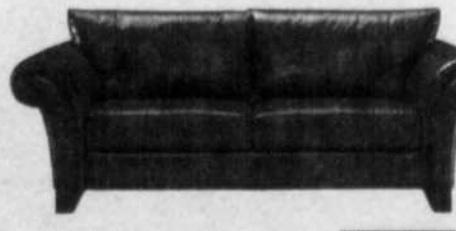
Canapé modulaire : 2049\$ 1795\$ 60\$/mois



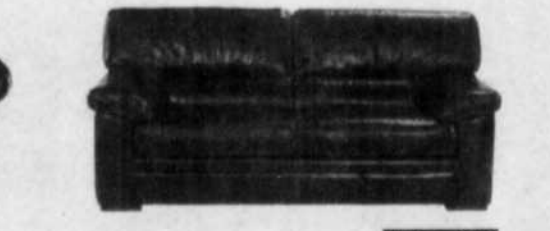
Causeuse cuir : 1349\$ 1095\$ 36\$/mois
Canapé cuir : 1695\$ 1395\$ 46\$/mois



Causeuse cuir : 1695\$ 1495\$ 50\$/mois
Canapé cuir : 2149\$ 1895\$ 63\$/mois



Causeuse cuir : 1995\$ 1795\$ 60\$/mois
Canapé cuir : 2195\$ 1849\$ 62\$/mois



Causeuse cuir : 3695\$ 2995\$ 87\$/mois
Canapé cuir : 4195\$ 2895\$ 97\$/mois



Causeuse inclinable cuir : 2995\$ 1795\$ 60\$/mois
Canapé inclinable cuir : 2195\$ 1995\$ 66\$/mois



Causeuse inclinable cuir : 3595\$ 2995\$ 100\$/mois
Canapé inclinable cuir : 3695\$ 3295\$ 110\$/mois

CONTEMPORAIN
18, rue Courcelle
Québec

ROCHE-BOBOIS
9, rue Courcelle
Québec

LA GALERIE DU MEUBLE

DÉCORATION INTÉRIEURE

681-0171 • 1 800 463-2277 • lagalerieumeuble.com

CLASSIQUE
1215, boul. Charest O.
Québec

LA-Z-BOY
1221, boul. Charest O.
Contemporain
10, rue Courcelle
Québec

* Plan de financement 24 versements égaux sans intérêt : les mensualités incluent les taxes et un acompte de 30%. Effectif à compter de la date d'achat. Conditionnel à l'approbation du crédit. Conditions en magasin.

CAS POTENTIEL DE VACHE FOLLE AUX É.-U.

Les éleveurs canadiens sont sur les dents

BETH GORHAM
Presse canadienne

WASHINGTON — La possible découverte d'un nouveau cas de maladie de la vache folle aux États-Unis a fait craindre aux fermiers canadiens, hier, que l'embargo américain portant sur l'importation des bovins ne sera pas levé de sitôt.

Le gouvernement fédéral prévoyait faire des pressions sur le président américain George W. Bush lors de sa visite au pays le 30 novembre prochain, afin de rouvrir la frontière américaine aux bovins canadiens.

Mais les producteurs canadiens risquent de voir ce marché fermé à leurs animaux plus longtemps que prévu si la vache américaine est porteuse de la maladie et si l'on découvre un quelconque lien avec le Canada.

Les spécialistes de l'agriculture sont prudents quant aux spéculations, tant que les résultats de tests additionnels effectués sur la vache n'auront pas révélé avec certitude qu'elle est porteuse du virus.

Pour le producteur de bovins canadiens Shawn Murray, cette nouvelle a eu l'effet d'une douche froide.

« Nous vivons une période émotive en dents de scie », a dit Murray, qui s'occupe de ses 9000 têtes de bétail près de Picture Butte, dans le sud de l'Alberta.

« Je deviens cynique. Ça ne devrait pas nous faire craindre le pire. En raison de l'application d'une nouvelle réglementation, ça ne devrait pas avoir trop d'importance. »

Si la vache se révèle infectée, le département de l'Agriculture des États-Unis va amorcer un long processus visant à déterminer la source de la maladie, comme il l'a fait quand une vache canadienne exportée dans l'État de Washington s'est révélée porteuse du virus.

« Les actions entreprises pour n'importe quel cas d'infection sont les mêmes », a expliqué Ed Curlett, porte-parole du service de santé des plantes et des animaux du département. « Nous déterminons la source de l'infection et nous prenons les mesures coercitives qui s'imposent. »

Les tests préliminaires se sont révélés sans fondement, ont précisé les dirigeants américains, évoquant des raisons de confidentialité pour refuser de préciser la location de la vache ainsi que l'endroit où elle est née. Curlett ne veut pas spéculer sur l'impact que pourrait avoir un second cas de vache folle en regard de l'embargo qui fait mal aux producteurs canadiens.

Les Américains sont à établir de nouvelles règles visant à permettre l'importation de bovins provenant de pays comportant des « risques infimes », comme le Canada. « Je ne sais pas si ça pourrait avoir un quelconque impact. C'est un processus distinct, a dit Curlett. C'est impossible d'avoir un énoncé déclaratif. Présentement, il n'y en a pas. Les tests pourraient être négatifs. »

Le porte-parole du département, Jim Rogers, a précisé que le travail touchant la nouvelle réglementation va se poursuivre, peu importe qu'il y ait ou non un nouveau cas déclaré de vache folle.

« Nos décisions sont toujours basées sur la science », a-t-il conclu.

PROGRAMME DE SERINGUES PROPRES DANS LES PÉNITENCIERS

L'ombudsman carcéral s'adresse directement à la ministre

OTTAWA (PC) — L'ombudsman du système carcéral canadien demande à la ministre fédérale de la Sécurité publique, Anne McLellan, la mise en place d'un programme de seringues propres dans les pénitenciers.

Howard Sapers, dont le titre officiel est celui d'enquêteur correctionnel, déclare dans son rapport annuel déposé hier que le Service correctionnel canadien a ignoré de telles recommandations durant des années. M. Sapers se tourne donc directement vers la ministre McLellan cette année.

Il précise que la consommation de drogue est à la hausse dans les prisons — les trois quarts des détenus s'injectent des drogues dans certains pénitenciers — et qu'un programme visant à disposer de seringues stérilisées réduirait la propagation de maladies telles l'hépatite C et le sida.

« La question n'est pas de savoir si nous tolérons ou si nous ne tolérons pas la chose », a-t-il dit. Puisque des détenus sont éventuellement remis en liberté au sein de la communauté, « c'est une affaire de santé publique ».

Il précise que des programmes similaires implantés dans d'autres pays ont réduit la propagation des maladies et démontré que les seringues utilisées par les détenus ne deviennent pas des armes qui menacent les gardiens.

Le député conservateur Kevin Sorenson note que le système carcéral devrait avoir une tolérance zéro en ce qui a trait à la consommation de drogues dans ses murs, mais qu'il doit soupeser l'idée de fournir des seringues stérilisées. Il es-

père que le gouvernement va tenir compte des craintes des gardiens.

« Certains officiers correctionnels ont besoin de gants afin d'éviter d'être infectés par des seringues quand ils font des fouilles », dit-il.

Sapers a aussi demandé au Service correctionnel de mettre sur pied un programme pilote qui permettrait aux détenus de se faire tatouer sans aucune crainte. Les tatouages faits de façon artisanale peuvent également propager les maladies.

Le rapport précise aussi que la ministre McLellan devrait ordonner au Service correctionnel de désigner un commissaire pour les prisonniers autochtones et modifier la loi qui force les condamnés à vie à purger les deux premières années de leur peine dans un pénitencier à sécurité maximale.

Finalement, Sapers demande à M^{me} McLellan d'inciter le Service correctionnel à répondre officiellement aux recommandations d'un rapport publié il y a près de 10 ans par la juge Louise Arbour. M^{me} Arbour avait publié un rapport à la suite d'une émeute à la prison des femmes de Kingston, en Ontario, où les gardiens — des hommes — avaient abusé de détenues.

« Les Canadiens sont en droit d'espérer du système carcéral des conditions sécuritaires et humaines pour les détenus — qui respectent les droits de l'homme — qui permettent aux contrevenants leur réinsertion dans la société », a dit M. Sapers.

Un porte-parole de la ministre McLellan a déclaré que les recommandations allaient être étudiées et qu'une réponse par écrit allait suivre.



TOYOTA
un coup de cœur sans fin



ECHO BERLINE

UNE BERLINE POUR ECHOÏSTES? ON AURA TOUT VU!

Faites partie de la communauté echoïste, visitez echoiste.ca

2005 ECHO BERLINE

169\$ PAR MOIS/LOCATION 60 MOIS*
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS
COMPTANT DE 1 654 \$
OPTION 0 \$ COMPTANT
ÉGALEMENT DISPONIBLE À LA LOCATION

À L'ACHAT
À PARTIR DE

14 080\$

PRIX
ENERGUIDE MEILLEUR VÉHICULE ÉCONERGÉTIQUE
DANS LA CATÉGORIE SOUS-COMPACTE
2004

VILLE : 6,7 L/100 km¹
ROUTE : 5,2 L/100 km¹

ACCÈS TOYOTA Une expérience d'achat tellement plus sympa.

Votre nouvelle Toyota part toujours avec le plein d'essence, l'assistance routière et des tapis protecteurs. Votre concessionnaire www.acces.toyota.ca

TOYOTA
SERVICES FINANCIERS
PFA
1 000 \$
de remise**

Programmes de location au détail et de financement à l'achat de Toyota Canada inc. Sur approbation de crédit par Toyota Services Financiers. * Offre de location au détail valable sur les modèles Echo berline 2005 (BT123M AA) neufs en stock. Première mensualité de 194,39 \$, taxes incluses, et dépôt de sécurité de 200 \$ pour des termes de location de 60 mois, exigibles au moment de la livraison. Franchise annuelle de 24 000 km. Frais de 7¢ du kilomètre excédentaire. Immatriculation et assurances en sus. Le montant total exigé avant le début de la période de location est de 2 048,39 \$ (taxes incluses) pour l'Echo berline 2005 (BT123M AA). ** PDSF pour les modèles Echo berline 2005 (BT123M AA) neufs en stock. L'immatriculation, les frais de transport, la préparation, les frais d'administration, l'assurance et les taxes sont en sus. Composez le 1 888 Toyota-8 ou visitez www.acces.toyota.ca. ** Le rabais aux diplômés (jusqu'à 1 000 \$ de remise) peut différer selon le modèle. 1. Cotes de consommation (ville/route) basées sur l'année-modèle 2005 pour une transmission manuelle pour le moteur du modèle indiqué. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Photos à titre indicatif seulement. Les offres se terminent le 30 novembre 2004 et sont établies par les concessionnaires Accès Toyota pour les concessionnaires participants de la grande région de Québec. Détails chez votre concessionnaire Toyota participant.

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

FIDÈLES AU POSTE



La tradition continue. Comme chaque année, les jours frisquets marquent l'arrivée des vins nouveaux dans les étagères de la Société des alcools du Québec (SAQ). Comme André Matte qui a visité la succursale de la rue Cartier, les Québécois ont accès depuis hier à quelque 15 000 caisses de beaulojais nouveaux et de vins nouveaux d'Italie, soit moins qu'en 2002 et 2003. Cette baisse de quantité est attribuable aux mauvaises conditions climatiques qui ont marqué l'Europe cet été, indique-t-on à la SAQ. Cette année, trois dégustateurs de la Société ont sélectionné cinq vins, deux de France et trois d'Italie. Leur prix oscille entre 9,75 \$ et 14,45 \$ par bouteille. V.G.

PROSTITUTION JUVÉNILE

André Pélissier doit être élargi aujourd'hui

Aux deux tiers de sa peine, le proxénète de Sainte-Foy profite d'une libération d'office

RICHARD HÉNAULT
RHenault@lesoleil.com

■ À quelques jours de l'élargissement du proxénète André Pélissier après avoir purgé les deux tiers de sa peine, son avocat et le procureur général se sont désistés de leur appel respectif.

En février, Pélissier, le récidiviste de 56 ans de Sainte-Foy arrêté lors du démantèlement du réseau de prostitution juvénile, a été condamné à 14 mois de prison pour proxénétisme. L'individu appréhendé lors de la première vague de l'opération Scorpion avait été le premier à subir un procès. Selon son avocat, M^{re} Yves-André Le Boutillier, le proxénète, ou Monsieur Soleil, son nom de voyant, sera libéré aujourd'hui. Il aura alors droit à une libération d'office, la libération habituellement accordée aux détenus ayant purgé les deux tiers de leur peine.

Or, le désistement du procureur général de sa requête pour obtenir l'autorisation de faire appel de la peine imposée à Pélissier n'a été déposé au greffe de la Cour d'appel que vendredi dernier. Lundi, suivait le désistement de l'inculpé du verdict de culpabilité rendu contre lui.

Les désistements ont été déposés d'un commun accord, a répondu avant-hier le procureur de la Couronne au procès, M^{re} Geneviève Lacroix. Il appert que M^{re} Le Boutillier attendait

que le ministère public fasse le premier geste.

Les dossiers de la Cour d'appel indiquent qu'en août, le juge Paul-Arthur Gendreau, coordonnateur de la Cour d'appel à Québec, a demandé des explications à M^{re} Le Boutillier pour son retard à déposer son mémoire. Suivant les règles, celui-ci aurait dû être prêt dès le 16 juin.

Le mois dernier, l'avocat de Pélissier écrivait à la directrice du greffe de la Cour d'appel pour l'informer de son intention de se désister de son pourvoi, mais seulement après que le ministère public aurait fait le sien. Dans sa lettre, l'avocat affirme que la demande de permission d'en appeler avait été faite par le ministre de la Justice lui-même. Il s'agissait à l'époque de Marc Bellemare.

Le nouveau titulaire du poste, Jacques Dupuis, n'avait pas encore statué sur l'offre de M^{re} Le Boutillier de déposer chacun un désistement, ajoute ce dernier dans sa lettre. Selon lui, il fallait que la décision de se désister vienne du ministre lui-même puisque



André Pélissier

la demande d'autorisation de faire appel de la peine avait été faite par lui.

Au ministère de la Justice, on a évidemment refusé de commenter cette interprétation des faits, mais certains indices avaient laissé perplexes, à l'époque. Dans les minutes suivant la détermination de la peine du proxénète, M^{re} Lacroix n'avait pas caché sa grande satisfaction lorsqu'elle avait été interrogée par les journalistes. Or, dès le lendemain, le ministre Bellemare annonçait que le ministère public allait s'adresser à la Cour d'appel...

MAIRIE DE QUÉBEC

Les partisans de Bellemare se manifestent

ISABELLE MATHIEU
Imathieu@lesoleil.com

■ Le futur parti politique de Marc Bellemare sort de l'ombre. Une cinquantaine de citoyens travaillent fort pour offrir une base militante à l'ex-ministre de la Justice et le conduire jusqu'à l'hôtel de ville de Québec.

« Marc Bellemare, c'est le candidat idéal pour éviter que Québec ne soit considérée comme un gros village dans cinq ans », croit Michel Noreau de Charlesbourg, un des organisateurs du comité, qui était l'agent officiel de Michel Fragasso, ex-candidat libéral aux élections fédérales dans la circonscription de Louis-Saint-Laurent.

Environ le tiers de l'équipe du PLC dans cette circonscription du nord-ouest de Québec prête d'ailleurs son concours à Marc Bellemare.



Michel Fragasso

« Michel Fragasso lui-même promet d'aider le futur aspirant à la mairie. « Il a été le premier à venir me voir quand j'étais candidat et je vais l'aider à mon tour quand l'occasion se présentera », assure

M. Fragasso, président de la firme Capital Terraxis.

Les organisateurs expliquent qu'ils forment une sorte de coalition arc-en-ciel avec des militants libéraux, péquistes, adéquistes, conservateurs. Dans le comité d'appui, on retrouve, semble-t-il, autant des jeunes que des gens d'affaires ; des politiciens — comme l'ex-maire de Vanier Robert Cardinal — et des travailleurs du milieu communautaire.

Le comité d'appui en est à ses premiers balbutiements ; le site Web est toujours en construction et les communications ne sont pas encore à point. Les membres, répartis dans les huit arrondissements, espèrent recruter jusqu'à 2000 sympathisants en quelques semaines.

En marge du comité d'appui, Marc Bellemare a sa garde personnelle, formée de collaborateurs de longue date.

Dans le but de composer son équipe, l'ex-ministre courtise les conseillers municipaux indépendants, comme Richard Côté de Vanier, mais aussi des conseillers du Renouveau municipal de Québec et de l'Action civique de Québec, en plus de personnalités comme Denis Angers, directeur des communications,

de la Commission de la capitale nationale du Québec.

Présentement en congé, Marc Bellemare compte annoncer ses couleurs à la mi-décembre.

Les militants de Marc Bellemare voient en lui un homme intègre et dévoué. Ils ne sont nullement inquiets de la démission de Bellemare de son poste de ministre ni de sa déclaration comme quoi « la politique était un monde qui ne lui convenait pas ».

« C'était dans un moment émotif, tempère Michel Fragasso. C'est un peu comme quand on dit après une rupture qu'on ne sortira plus jamais avec des dames ! Ce n'est jamais ça qui arrive. »

Pour Michel Noreau, la démission de Marc Bellemare ne fait que démontrer la solidité de ses convictions. « On a heurté ses valeurs et ses principes, plaide M. Noreau. Il ne pouvait que démissionner. »

PARTI DE LA CAPITALE

Le futur parti politique de Marc Bellemare qui, selon certains, pourrait s'appeler le « parti de la capitale », se veut une formation ni du centre-ville ni de la banlieue, mais de l'ensemble de la ville unifiée.

Un comité est déjà à l'œuvre pour rédiger un programme de parti. « Tout est à revoir, écrit le comité d'appui. Des structures démocratiques jusqu'aux modalités de participation aux mécanismes d'essor économique en passant par la planification d'événements spéciaux, notamment et principalement, les Fêtes du 400^e anniversaire. »

L'organisateur Michel Noreau est convaincu que si Marc Bellemare se présente, son parti n'aura aucune peine à trouver du financement. « Les gens d'affaires ont vu les sondages et le considèrent comme une personne crédible », note celui qui travaille comme cadre supérieur à l'Autorité des marchés financiers.

Les partisans de Marc Bellemare rêvent déjà à un affrontement de leur chef avec l'ex-ministre Guy Chevrette, dont on attend toujours la décision. « Ce sont deux personnalités très fortes, ça ferait un beau débat d'idées », estime Michel Fragasso.



Marc Bellemare



Denis Angers

DIMANCHE

DANS LE SOLEIL

Ambiance
des fêtes
2004



Cahier spécial
AMBIANCE 2004

Revoilà l'hiver. Et l'indissociable temps des fêtes. Pour vous aider à préparer le terrain, nous vous offrons de nombreuses suggestions afin de vivre ces réjouissances le coeur à la fête.

À lire le dimanche.

Cliniques gratuites de détection de troubles visuels dans les écoles de Beauport

MARC LESTAGE
MLestage@lesoleil.com

■ La Fondation des maladies de l'œil s'est assurée la collaboration de deux cliniques d'optométrie de Beauport pour offrir des ateliers gratuits de détection de troubles visuels à 800 élèves du primaire, de la commission scolaire des Premières-Seigneuries.

« Il est important de se préoccuper de sa vision », témoignait le jeune Gilles-Philippe Harvey, cette semaine lors du lancement du programme Participe pour voir.

Le jeune Harvey sait de quoi il parle. Le garçon de 14 ans souffre depuis la naissance d'un grave problème de glaucome. Il a été obligé de porter des lunettes dès l'âge de sept mois. Aujourd'hui, après avoir subi une dizaine d'opérations, il utilise une panoplie d'accessoires spécialisés pour suivre ses collègues du deuxième secondaire, à l'école Samuel-de-Champlain.

« Le Club Rotary de Beauport s'est engagé à rembourser une partie d'une allocation pouvant aller jusqu'à concurrence de 140 \$ aux familles qui seront dans l'impossibilité financière d'acheter les lunettes dont leur enfant aura éventuellement besoin », d'ajouter hier la directrice générale de la fondation, Hélène Tremblay.

L'optométriste Richard Giguère, dont l'entreprise a été créée à Beauport il y a maintenant plus de 20 ans, se félicitait, hier midi, de partager la responsabilité du programme avec un concurrent, les Lunetteries New Look.

« De cette façon, les parents auront le choix du professionnel à qui ils confieront leur enfant », d'ajouter l'homme d'affaires.

Le programme débutera le 29 novembre, alors que tous les enfants qui auront obtenu la permission de leur parent seront vus par des optométristes des entreprises partenaires, soit Sylvain Gagner ou Josée Cantin.

Selon Line Beaulieu, directrice générale adjointe de la commission scolaire, ce sont les 800 élèves des écoles Saint-Édouard et Sainte-Christienne de Beauport qui auront cette chance. Les parents des enfants chez qui on aura détecté un problème potentiel seront invités par lettre à soumettre leur rejeton à un examen plus approfondi remboursé par l'assurance-maladie. Ce projet-pilote sera élargi à un plus grand nombre d'écoles éventuellement, s'il n'en tient qu'à la Fondation.

DES OPTICIENS FORMÉS À QUÉBEC



LE SOLEIL, STEVE DESCHÊNES

Le Collège François-Xavier-Garneau deviendra en septembre prochain le premier centre de formation en technique d'orthèses visuelles à l'extérieur de Montréal. Le programme a été lancé hier pour faire face à la sévère pénurie de main-d'œuvre, particulièrement dans l'Est du Québec. Les étudiants, au nombre de 40, apprendront à ajuster les montures ou les lentilles cornéennes, à conseiller les clients ou à tailler les verres des lunettes dans une clinique-école ouverte au public. Les sommes investies n'ont pas été dévoilées, mais le milieu des affaires de Québec a déboursé à lui seul près d'un million de dollars. « Les entreprises sont très sensibilisées car elles ont besoin d'employés qualifiés », explique Sylvie Fortin, secrétaire générale du Collège. À preuve : le taux de placement des finissants du Cégep Édouard-Montpetit — le seul à fournir la formation — est de 100 %, indiquent les chiffres du ministère de l'Éducation. La première cohorte de F.-X.-Garneau recevra son diplôme en mai 2008. Sur la photo : le directeur de l'établissement, Yves Blouin, le ministre Sam Hamad et la présidente de l'Ordre des opticiens d'ordonnance du Québec, Linda Samson. V.B.

Verdict de culpabilité maintenu en appel contre une compagnie

En 2000, une explosion avait causé la mort d'un jeune soudeur

RICHARD HÉNAULT
RHenaault@lesoleil.com

■ La Cour supérieure maintient le verdict de culpabilité rendu en avril contre la compagnie Recherche et Travaux maritimes Construction de Petite-Rivière-Saint-François. À la suite de la mort accidentelle d'un jeune soudeur du chantier maritime, en 2000, la compagnie a été condamnée à une amende de 10 000 \$.

L'entreprise a été reconnue coupable d'avoir compromis sérieusement la sécurité du travailleur au moment où il effectuait un travail sur le caisson de flottaison arrière d'une embarcation de type Zodiac.

En 2001, la coroner Louise Nolet avait d'abord conclu que la mort de David Gaudreault, 23 ans, aurait pu être évitée si les employés avaient eu une meilleure connaissance et une meilleure formation sur les produits utilisés.

D'après la preuve faite devant le Tribunal du travail, un autre soudeur avait été chargé de percer deux trous dans la partie la plus basse du caisson de l'embarcation, caisson rempli de morceaux de mousse isolante retenus entre eux par une colle spéciale. Une

fois la tâche accomplie, le soudeur a remarqué qu'une forte odeur s'en dégageait.

Son camarade, David Gaudreault, s'est dit d'avis qu'il n'y avait aucun danger et, pour le prouver, il a allumé un briquet près du trou. Le caisson a alors été déchiqueté par une explosion. Alors que le premier soudeur a été projeté sur une distance de 15 à 20 pieds, s'en tirant avec des séquelles beaucoup moins graves, David Gaudreault a subi des blessures mortelles.

En appel devant la Cour supérieure, l'avocat de l'employeur, dont c'était la première offense, a entre autres soutenu que l'accident était dû à la seule témérité de la victime, qui a fait un geste irréfléchi après avoir quitté son poste de travail. Le juge Jean-Claude

Beaulieu conclut toutefois : « La compagnie n'a pas pris les précautions raisonnables. Si le directeur du chantier avait respecté les consignes du fabricant de la colle et si les travailleurs avaient été informés des dangers liés à l'utilisation de ce produit, M. Gaudreault n'aurait pas fait son geste. » De plus, ajoute le magistrat, la situation a non seulement mis en danger la vie de David Gaudreault, mais aussi celle des autres travailleurs présents.

Devant le Tribunal du travail, en avril, l'avocat de la CSST avait demandé l'imposition de l'amende maximale de 20 000 \$ en affirmant que l'employeur n'avait pas suivi les prescriptions fournies par le manufacturier lors de la pose de la colle et qu'il avait ainsi participé à la fabrication d'une bombe. La situation s'est plutôt transformée en « piège pour les travailleurs qui ignoraient les dangers d'explosion ».

L'entreprise devra payer une amende de 10000 \$

CHAUDIÈRE-APPALACHES

Plus de 1 million \$ pour réduire les dommages dus au cerf de Virginie

IAN BUSSIÈRES

Collaboration spéciale

KINNEAR'S MILLS — Le gouvernement du Québec investira plus d'un million de dollars pour mettre en application une entente de trois ans visant à réduire les dommages causés en Chaudière-Appalaches par la surpopulation de cerfs de Virginie, qui, ironiquement, est aussi l'emblème animalier de la région.

Le ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, Pierre Corbeil, était hier à Kinnear's Mills, une localité de la MRC de L'Amiante fortement touchée par la surpopulation de cerfs de Virginie, afin de dévoiler les grandes lignes de l'entente.

« Sur trois ans, le but est de réduire de 10 % le nombre d'accidents de la route causés par les cerfs de Virginie, qui se chiffre à environ 1000 par année en Chaudière-Appalaches. Les coûts sociaux de ces collisions sont d'environ 11 millions \$ et on estime qu'ils pourraient chuter d'environ un million \$ si nous atteignons nos objectifs », explique le ministre.

Il souhaite aussi voir diminuer les autres dommages causés par la surpopulation de cerfs de Virginie, notamment la destruction des balles de foin et le surbrouillage dans les boisés.

« L'augmentation du nombre de permis de chasse, des actions de prévention et de réduction des accidents routiers dus aux cerfs, mais aussi des actions visant à contenir les cheptels de cerfs de Virginie loin des routes et

des zones agricoles sont les principaux moyens que nous allons utiliser », explique le ministre.

MISE EN VALEUR

Le ministre souhaite mettre en valeur la ressource faunique dans le but d'en maximiser les retombées économiques dans la région 12. « La chasse amène des retombées annuelles de 11,8 millions \$ en Chaudière-Appalaches et les activités d'observation des cerfs, des retombées de 2,7 millions \$. Nous voulons développer ces deux aspects », poursuit-il.

La région de l'Amiante, plus touchée en raison de ses hivers moins rigoureux,

Jusqu'à maintenant, 380 permis de gestion de la faune pour un territoire précis de la MRC de L'Amiante ont déjà été délivrés. « La région de L'Amiante, en raison de ses hivers moins rigoureux, est plus touchée par la surpopulation que les autres secteurs de Chaudière-Appalaches », a précisé le ministre, refusant toutefois de se fixer un objectif quant à la réduction du cheptel.

Finalement, la région thetfordoise regorgerait également de secteurs dotés d'un potentiel intéressant pour l'observation de la faune et la photographie animalière, deux aspects qui devraient être développés ces prochaines années.

EN BREF

Le budget de la CMQ en légère hausse

■ Le budget de la Communauté métropolitaine de Québec sera en très légère hausse en 2005, passant de 2,5 millions \$ en 2004 à 2,7 millions \$, après affectation des surplus. Ce budget, adopté hier, représente l'ensemble des cotisations versées à la CMQ par les villes de Québec et de Lévis ainsi que par les 24 petites municipalités réunies dans les trois MRC de la Jac-

ques-Cartier, de la Côte-de-Beaupré et de l'Île-d'Orléans. La CMQ compte 16 employés. En 2005, la CMQ devra tenir une consultation pour réaliser le plan des grands enjeux du développement économique et aussi travailler au schéma métropolitain qui guidera, d'ici quelques années, toutes les politiques de zonage, d'aménagement et de développement du territoire. I.M.

Nouveaux tarifs

Appelez au Canada et aux États-Unis
Parlez jusqu'à

45 minutes
pour seulement
99¢ par appel

4¢ par minute additionnelle



10-10-710

10-10-710 + 1 + code régional + numéro Amérique du Nord
10-10-710 + 011 + code du pays + numéro International

■ 24 heures / 7 jours
■ Pas d'abonnement
■ Pas de frais mensuel
■ Pas de contrat à signer

■ Vos appels seront imprimés sur votre facture de service local.
■ Sans frais si vous raccrochez avant 10 secondes lorsque vous tombez sur un répondeur.

Parce que la famille c'est important.

Castel

MENUS INSPIRANTS

Les Éditions
gesta



Savourez
le magazine
Ricardo
En kiosque dès
maintenant

Un jeu pour sensibiliser les jeunes aux métiers non-traditionnels

LUCE DALLAIRE
Collaboration spéciale

■ SAINT-GEORGES — Passeport-Travail et la commission scolaire de Beauce-Etchemin (CSBE) proposent le jeu *Ose la différence* à 800 filles et garçons pour favoriser l'éveil des jeunes aux métiers dits non traditionnels.

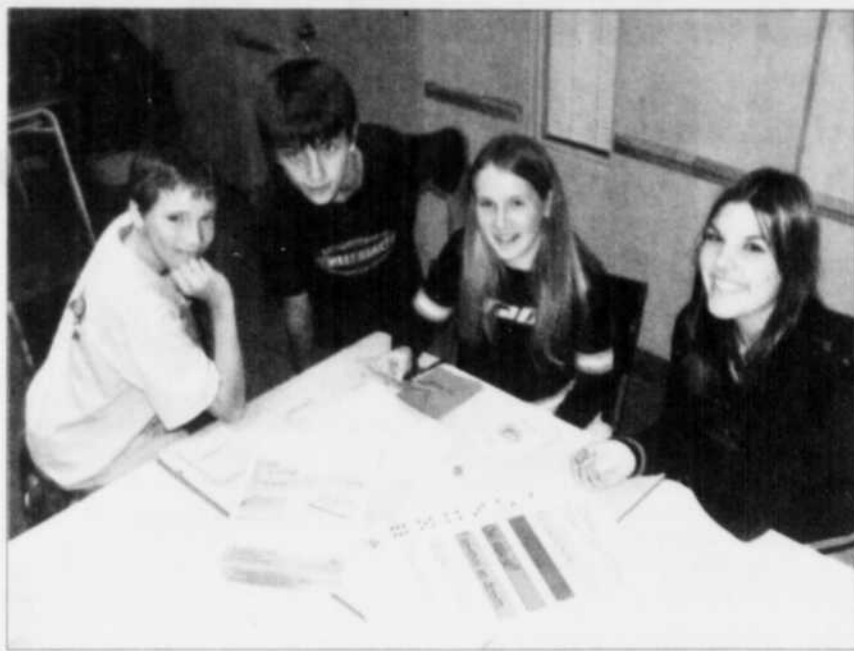
Quand M^{me} Danielle Giguère, de Passeport-Travail, a contacté le responsable du service d'orientation de la commission scolaire, M. Fabien Giguère, pour voir la possibilité de créer ensemble un outil pédagogique pouvant servir notamment à faire connaître les métiers non traditionnels aux filles, ce dernier s'est empressé de lui signifier que la commission n'était pas là pour discriminer, ni faire la promotion des métiers non traditionnels.

«Notre rôle est d'aider tous les élèves, filles et garçons, à pouvoir choisir un métier, et ce, en fonction de leurs intérêts et de leurs aptitudes», a-t-il dit.

Les échanges se sont poursuivis en ce sens.

Tour à tour, les idées de conférences, d'ateliers, de pièce de théâtre qui auraient pu servir à dispenser de l'information sur divers métiers ont été écartées.

«Finalement, nous avons réussi à concilier nos objectifs respectifs et avons convenu de développer un jeu sur les métiers non traditionnels, lequel serait disponible en tout temps dans les écoles, lequel pourrait être utilisé par les enseignant(e)s tout en



Après avoir lancé les dés et répondu aux questions du jeu « Ose la différence », Jonathan, Nicolas, Sabrina et Laurie découvrent de multiples informations sur ce qui, éventuellement, pourrait s'avérer être leur profession ou leur métier, traditionnel ou pas.

suscitant l'intérêt des jeunes participants», explique M^{me} Giguère.

Ce jeu éducatif permet d'explorer plusieurs métiers et professions non traditionnels, métiers dans lesquels on retrouve moins de 33% soit de filles, soit de garçons.

Il vise à sensibiliser les élèves au fait que les carrières ne sont pas exclusivement réservées à un sexe en particulier. De plus, il comprend deux versions de questions. La première s'adresse aux élèves du troisième cycle du primaire, la seconde, aux élèves du premier cycle du secondaire.

Les cartes regroupent six catégories: Qui suis-je ?, Ce que tu sais, Vrai ou faux, Fais-moi un dessin, et Passe ton tour. L'équipe gagnante est évidemment celle qui a accumulé le plus de points.

Après avoir été testé, corrigé, validé de nouveau, *Ose la différence* a été distribué dans 22 écoles du territoire de la commission scolaire Beauce-Etchemin.

Quelque 800 jeunes, du primaire et du secondaire, âgés entre 10 et 14 ans, l'expérimentent, découvrent de multiples informations et apprennent... tout en s'amusant.

ALUMINERIE DE BÉCANCOUR

Les négociations se poursuivent, mais les divergences demeurent

BÉCANCOUR (PC) — Même si la direction et le syndicat des employés de l'Aluminerie de Bécancour sont engagés dans un marathon de négociations qui pourrait les mener à un règlement, le conciliateur gouvernemental Jean Beauchesne n'ose pas encore se réjouir.

Oui, les négociations avancent, mais tout porte à croire que personne n'a encore bougé sur le cœur du litige, soit les questions reliées au plancher d'emplois.

Le conflit de travail à A.B.I. dure depuis la mi-juillet.

Petite nouveauté hier, les deux parties ont passé la matinée à discuter entre elles, sans la présence de M. Beauchesne.

Patrons et syndicat ont donc passé quelques heures à négocier dans la suite du conciliateur.

Ce dernier est revenu en après-midi pour participer aux échanges jusqu'en fin de soirée.

Hier matin, M. Beauchesne a pris la peine de prolonger la réservation de sa suite jusqu'à aujourd'hui.

Il n'a pas nié la possibilité de poursuivre les négociations en fin de semaine, si le besoin s'en faisait sentir.

Il préfère toutefois ne pas voir trop loin en avant.

« Nous sommes encore là après quatre jours; j'évalue donc que ça avance, répète-t-il. C'est sûr que la fatigue s'installe pour tout le monde, puisque ce sont de longues journées. Mais les gens sont de bonne foi, ça travaille. »

Faut-il s'attendre à ce que ce marathon débouche sur un règlement? Ne serait-il pas décevant que l'une des parties quitte la table après une semaine d'intenses négociations?

M. Beauchesne ne veut s'avancer sur aucune hypothèse. Il se concentre simplement sur les heures à venir.

Encore en fin de journée hier, le représentant du ministère du Travail confiait qu'il restait beaucoup de chemin à faire avant de crier victoire.

«Le problème est sur le fond, convient-il. Il y a plusieurs points d'achoppement encore, même s'il y en a quand même moins que la semaine dernière.»

« Beaucoup de chemin à faire avant de crier victoire »

MONTMAGNY

Un projet de construction contesté va de l'avant

Un chantier de plus de 4 millions \$ du groupe Gesdix

MONTMAGNY — Malgré l'opposition de citoyens qui souhaitent protéger le patrimoine de ce secteur du centre-ville, le groupe Gesdix va de l'avant avec son projet d'agrandissement du complexe d'habitations pour personnes âgées à la place de l'Église, à Montmagny.

Cet investissement de 4 millions \$ prévoit l'ajout d'un bâtiment de six étages qui abritera 55 logements adjacents aux Habitations M^{re} Deschênes.

Un tunnel permettra aux 185 locataires des trois immeubles du nouveau complexe d'avoir accès à l'église Saint-Thomas.

Les travaux ont débuté cette semaine et le bâtiment accueillera ses premiers résidents en juillet 2005.

La capacité du stationnement de l'église Saint-Thomas passera de 92 à 86 espaces à la suite des travaux.

Une pétition de 1300 signatures et l'appui du Conseil des monuments et sites du Québec n'ont pas permis au Groupe pour la sauvegarde du patrimoine de Montmagny de faire reculer le conseil municipal, l'évêché de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et le Conseil de la fabrique de Saint-Thomas qui a touché 105 000 \$ dans la vente du terrain aux promoteurs.

Le groupe pour la sauvegarde du patrimoine de Montmagny organise un rassemblement devant la Place de l'Église dimanche à 10 h 15. S.F.

Le bâtiment abritera 55 logements pour gens âgés

PROMO

cuirs et peaux lainées

20 à 60%

de réduction sur le plus grand choix de fourrures et manteaux

En plus, nous payons les 2 taxes

Jusqu'au 21 novembre inclusivement

24 mois sans intérêt

Avec tout achat de 999\$ et plus

Cherchez les étiquettes rouges

PRÉMONT FORGUES

FOURRURES & MANTEAUX

Place de la Cité

654-3660

Bouffées de chaleur ?

Vous êtes ménopausée et vous souffrez de bouffées de chaleur ?

Si oui, vous pourriez participer à une étude clinique d'une durée de 12 semaines portant sur l'essai d'un nouveau gel d'œstrogène en investigation.

Pour participer, vous devez :

- Ne plus être menstruée
- Avoir des bouffées de chaleur plusieurs fois par jour
- Être en bonne santé
- Ne pas avoir utilisé d'hormonothérapie orale depuis 2 mois ou topique depuis 1 mois

Compensation financière pouvant aller jusqu'à 1065 \$

Étude sous la direction des gynécologues Dr Céline Bouchard, Dr Michel Fortier, Dr Gaëtan Paris, Dr Johann Hurtubise et Dr Jean-Yves Fontaine.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Maude Julien ou Suzie Savard, infirmières de recherche au 650-2295

La vie en rose.

Un plaisir. Inspiré par Birks.

Rang de perles de culture d'eau douce roses et chatoyantes, d'une longueur de 45,7 cm, 295 \$.

BIRKS

CELEBRE DEPUIS 125 ANS

Magasinez avec nous en ligne ou en vous rendant au Birks le plus près de chez vous. Visitez le www.birks.com ou composez le 1800 682 2622.

Dans toutes les succursales le Jardin mobile VOUS EST OFFERT

à **50%** de rabais

les samedis tous dimanches

Tous les samedis et tous les dimanches

Jusqu'au 19 décembre 2004

LE SOLEIL

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE QUÉBEC ET LE CANADA

GASPÉSIA

« Le chèque est dans la malle »

Les entrepreneurs en construction disent avoir été bernés par la réputation de grande solvabilité du gouvernement

MICHEL CORBEIL
MCorbeil@lesoleil.com

■ Des entrepreneurs ont été bernés sur le chantier de la Gaspésia pour travailler pendant quatre mois sans être payés, en se faisant dire que l'État-investisseur ne peut être insolvable. L'un d'eux a même reçu par télécopieur copie d'un chèque de un million de dollars, qu'il n'a jamais pu encaisser.

C'est le témoignage que sont venus porter, hier, sur la colline parlementaire, trois de ces hommes d'affaires, à l'invitation du chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont.

Ils ont réclamé que le gouvernement Charest se comporte « en citoyen honnête et loyal » et règle, une fois pour toutes, ses créances. Selon eux, les promoteurs de la relance de l'usine de pâtes et papiers, située à Chandler, en Gaspésie, ne leur ont jamais laissé savoir que le chantier était menacé.

« Les commanditaires (de Papiers Gaspésia, soit la société d'État SGF, le Fonds de solidarité de la FTQ et la compagnie Tembec) savaient qu'ils se dirigeaient tout droit vers un mur, depuis le début de l'automne, a rapporté Pierre Lessard, dont la firme, Électricité du Saint-Laurent, est spécialisée dans le secteur industriel. Nous, au

contraire, on nous poussait sur le chantier. »

Martin Lépine, vice-président d'une PME de Jonquières (A.M.I.), « a la profonde conviction qu'on a utilisé la notoriété et la grande solvabilité du gouvernement pour nous forcer à travailler pendant quatre mois sans être payés. On a agi de mauvaise foi. »

M. Lépine a affirmé que la présence de l'État se voulait en soi la meilleure caution. « Sans l'invitation du gouvernement dans ce projet de relance économique, pas un entrepreneur ne se serait donné rendez-vous. »

Sur les grands chantiers industriels, « il y a toujours une grande confiance envers le donneur d'ouvrage », à plus forte raison lorsqu'il s'agit de l'État. Des retards peuvent s'y produire, mais pas à la mesure de ce qui a été constaté à la Gaspésia.

« Des raisons comme "le chèque est

dans la malle", "le chèque est dans le fax" ou "le chèque est dans une boîte dans le coffre de voiture du directeur de construction", je n'ai jamais vu ça », a dit M. Lépine.

Il a brandi au SOLEIL la preuve que son entreprise s'est fait envoyer par télécopieur un chèque de 1 005 388,01 \$. Rédigé en anglais, il est signé par un employé cadre de Papiers Gaspésia et accompagné d'une note du contrôleur de l'entreprise pour attester que la facture est payée. « Je

Un entrepreneur a reçu par télécopieur un chèque de un million de dollars, qu'il n'a jamais pu encaisser

n'ai jamais vu la couleur » de l'argent, a lancé M. Lépine aux médias.

Le leader de l'ADQ a profité de l'occasion pour attaquer le rôle qu'a joué Québec par l'entremise de la SGF. « Ce qui est sans précédent dans l'histoire de la construction, a plaidé M. Dumont, c'est qu'avec cette société en commandite (Papiers Gaspésia), on arrête un chantier, on ne paie pas le monde et tout le monde se sauve en courant, incluant le gouvernement. »

Les trois hommes qui ont témoigné à l'appui de sa thèse font partie d'un groupe de 32 entrepreneurs qui se sont adressés aux tribunaux pour réclamer le paiement de 50 millions \$. « Le Fonds de solidarité a pris en partie ses responsabilités en nous payant 25 % de notre créance », a rapporté Martin Lépine.

JUSQU'AU MEXIQUE

Les échos de cette sortie ont été immédiatement relayés au Mexique où le ministre Michel Audet (Développement économique et régional) séjourne en mission économique. Son attaché de presse a fait valoir que le gouvernement « a pris ses responsabilités ».

Michel Rochette s'est montré consterné que les entrepreneurs n'aient attaqué que le gouvernement. Selon lui, cela fait la partie belle au Fonds de solidarité. Celui-ci n'a racheté que la moitié du coût des factures qu'il a contracté au chantier. « Le FTQ a jeté la serviette (depuis l'été), a-t-il souligné. Nous ne l'avons pas fait. Nous continuons de chercher un repreneur. »

M. Rochette a fait valoir que 86 % des petites créances ont été réglées. Sur-tout, a-t-il ajouté, « personne n'est financièrement dans l'embarras, a-t-il ajouté. Ils ont reçu l'argent » dû, a

mentionné le porte-parole en faisant référence au programme spécial où Investissement Québec prête aux entrepreneurs la moitié des sommes que l'État leur doit.

Les trois hommes d'affaires qui ont donné la conférence de presse ont eu droit à ce traitement, a-t-il insisté. Au total, ils ont eu droit à un peu plus de 4 millions \$.

Joint en soirée, Martin Laprise a répondu que ce que fait le gouvernement est insuffisant. Il a jugé ridicule le fait qu'un programme gouvernemental ait été créé pour prêter aux firmes l'argent qui leur est dû. « Des prêts avec intérêt », a-t-il précisé.

« Nous, nous demandons une radiation des prêts (et un paiement de la note facturée), a résumé le jeune homme d'affaires. Un prêt, ça défait un bilan. Ce n'est pas des recettes. Mes banques sont patientes, mais elles attendent quand même. Et j'ai payé 56 000 \$ d'intérêts. »

En conférence de presse, Éric Tremblay, de Cegerco, une compagnie de Chicoutimi, a avancé que le dossier de la Gaspésia augure bien mal pour la signature future de partenariats privé-public. « Quelle image donne le gouvernement aux PPP? Pas payés partout? »

Les juristes votent une grève générale illimitée

GILBERT LEDUC
GLeduc@lesoleil.com

■ « Si le Conseil du trésor tenait à avoir une preuve de notre sérieux, eh bien, il l'a maintenant », a déclaré, hier, le président de l'Association des juristes de l'État (AJE), M^{re} Marc Lajoie, en annonçant que ses membres avaient donné leur accord, dans une proportion de 71,4 %, à l'exercice de moyens de pression pouvant aller jusqu'à la grève générale illimitée.

En entrevue au SOLEIL, M^{re} Lajoie n'était pas peu fier de dire que 73 % des quelque 850 avocats et notaires de la fonction publique — un record, semble-t-il — avaient participé à l'une ou l'autre des assemblées générales tenues ces derniers jours. « Nos membres tenaient à dire, haut et fort, que l'offre du Conseil du trésor n'était pas crédible pour deux sous. »

Actuellement, les avocats et notaires de la fonction publique gagnent entre 35 412 \$ et 80 900 \$ par année. Certains d'entre eux peuvent accéder à un maximum « mérite » de 94 969 \$.

S'inspirant d'une étude portant sur la valeur relative des emplois de juristes dans les cabinets privés et d'autres fonctions publiques et des ententes intervenues avec les procureurs de la Couronne et des avocats œuvrant à l'Autorité des marchés financiers, l'AJE a déposé une demande qui ferait passer le maximum de l'échelle salariale de ses membres à 136 000 \$.

Le Conseil du trésor a présenté une offre qui ferait grimper le sommet de l'échelle à 86 189 \$. Pour le moment, l'employeur ne prévoit pas déposer une nouvelle proposition. Il préfère attendre les conclusions d'une étude de relativité salariale, une étude à laquelle ne veut pas s'associer l'AJE.

C'est le conseil des représentants de l'AJE qui déterminera le moment jugé opportun pour déclencher les moyens de pression. En attendant, les parties poursuivent les discussions.

Si une grève générale illimitée devait être déclenchée, les avocats et notaires vont pouvoir compter sur un fonds de grève de 3 millions \$.



Carolyn Parrish avait récemment pris part à un sketch de l'émission « This Hour Has 22 Minutes », dans lequel elle piétinait une poupée du président américain George W. Bush. On la voit ici en compagnie du comédien Mark Critch.

Parrish expulsée du caucus libéral

Ses propos sur Martin ont choqué davantage que ses gestes envers Bush

■ OTTAWA (PC) — C'est finalement en s'en prenant directement au premier ministre Paul Martin que la députée libérale Carolyn Parrish aura été expulsée du caucus libéral, hier.

« Après avoir discuté de la question avec l'exécutif du caucus plus tôt cet après-midi, j'annonce que j'ai décidé d'expulser immédiatement Carolyn Parrish du caucus gouvernemental », a déclaré M. Martin.

« Je lui ai dit que, bien que je respecte son droit d'exprimer franchement son point de vue, je ne peux, à titre de chef de notre parti et du caucus libéral, tolérer un comportement qui consiste à rabaisser et à mépriser les autres. C'est tout simplement inacceptable. Il existe de meilleures façons, plus polies et plus efficaces, de présenter des arguments que celles qu'elle a choisies. »

Dans une entrevue à la Presse canadienne, M^{re} Parrish, connue pour ses propos anti-américains, a soutenu mercredi qu'elle ne se laisserait pas museler par l'entourage du premier ministre. « Je n'ai absolument aucune loyauté à l'égard de cette équipe, a-t-elle lancé avant de rencontrer Paul Martin, mercredi soir. Aucune. Après ce qu'ils m'ont fait subir, de même qu'à

certaines de mes collègues, ils peuvent tous aller au diable. » Elle a ajouté que si M. Martin devait perdre les prochaines élections et démissionner, elle ne verserait « pas une larme ».

La députée rebelle a aussi refusé de s'excuser d'avoir pris part à un sketch de l'émission télévisée *This Hour Has 22 Minutes*, de CBC, dans lequel elle piétine une poupée du président américain George W. Bush.

Elle a aussi, par le passé, traité les Américains de « salauds », en plus de dire que l'invasion américano-britannique en Irak avait été faite par une « coalition d'idiot ». »

« UNANIMITÉ »

Personne ne s'est plaint de son renvoi, a assuré hier la présidente du caucus de l'Ontario, Sarmite Bulte. « Il y a eu unanimité autour de sa décision », a-t-elle expliqué.

Le ministre de la Défense, Bill Graham, a soutenu que M. Martin n'avait eu d'autre choix que de sévir. « Ce qu'elle a fait, c'est presque de dire au Parti libéral et au premier ministre: "Je ne pense pas vraiment que je suis une membre de l'équipe", et le premier ministre se devait de dire: "Si vous n'êtes pas pour bien vous comporter et faire partie de l'équipe, pourquoi en feriez-vous partie?" » a estimé M. Graham.

Le chef conservateur, Stephen Harper, s'est moqué du fait que Carolyn Parrish n'ait été expulsée qu'après avoir attaqué directement le chef libéral, plutôt que l'administration américaine. Cela faisait des semaines qu'il demandait son exclusion.

Le leader du Nouveau Parti démocratique aux Communes, Libby Davies, a admis que plusieurs de ses collègues étaient d'accord avec les opinions de Parrish, mais qu'ils les exprimaient avec plus de respect.

Carolyn Parrish, 58 ans, a accusé ses collègues et les médias d'avoir grossi inutilement ses frasques.

Elle a soutenu avoir perdu confiance en Paul Martin lorsque ce dernier a refusé d'intervenir afin de garantir une course à l'investiture « propre » dans sa circonscription ontarienne de Mississauga-Erindale. Dans cette bataille, similaire à celle vécue par l'ex-ministre Sheila Copps, Parrish avait néanmoins réussi à défaire le député libéral Steve Mahoney.

Il a été impossible de joindre Carolyn Parrish, hier. Son expulsion aggrave la situation minoritaire du gouvernement: les libéraux ne détiennent plus que 134 des 308 sièges des Communes, alors que les conservateurs en ont 99, le Bloc québécois, 54 et les néo-démocrates, 19.

COMMANDITES

Pas question de lever l'immunité de Guité

■ OTTAWA (PC) — La Chambre des communes a refusé hier de lever l'immunité dont jouit Charles Guité, témoin clé dans le cadre de l'enquête sur le Programme fédéral de commandites.

Cette décision signifie que M. Guité, bureaucrate à la retraite qui dirigeait le programme doté d'un budget de 250 millions \$, ne pourra faire l'objet d'un contre-interrogatoire relativement aux versions contradictoires qu'il a livrées au sujet de cette affaire.

En avril, M. Guité a affirmé au comité des Communes faisant enquête sur le scandale des

commandites qu'il n'y avait eu aucune ingérence politique dans le Programme. Toutefois, il y a deux semaines, il a déclaré devant la commission d'enquête publique dirigée par le

juge John Gomery que les décisions émanaient de hauts responsables politiques et de leurs assistants.

Le leader des conservateurs à la Chambre des communes, John Reynolds, cherchait à faire lever l'immunité de Charles Guité afin de le placer face à ces contradictions.

Les libéraux au pouvoir, tout comme le Nouveau Parti démocratique et le Bloc québécois, affirmaient quant à eux que les Communes ne pouvaient lever l'immunité promise le printemps dernier à M. Guité.

Le fait de ne pas garantir aux témoins que leur version des faits ne pourrait être utilisée contre eux dans le cadre de nouvelles procédures pourrait nuire à de futures audiences parlementaires, ont-ils estimé.

Hier, les membres d'un comité de cinq députés ont recommandé que soit maintenu le privilège de l'immunité, malgré l'opposition des conservateurs. La Chambre a sans tarder adopté cette recommandation.

La décision de la Chambre pourrait toutefois entraîner une contestation judiciaire à la Commission d'enquête, la semaine prochaine, alors que M. Guité doit comparaître de nouveau.

Si la question est portée en appel devant la Cour fédérale, les travaux de la Commission pourraient être paralysés pendant des mois.

La levée de l'immunité aurait pu nuire dans de futures audiences

Les gouvernements doivent consulter les autochtones, juge la Cour suprême

OTTAWA (PC) — Les gouvernements fédéral et provinciaux ont l'obligation de consulter les Premières Nations au sujet de l'utilisation des territoires où les autochtones réclament des droits ancestraux, a décidé la Cour suprême du Canada, hier.

Dans le cadre d'une décision rendue à l'unanimité, les juges du plus haut tribunal au pays ont statué que les gouvernements étaient obligés par la loi de tenir compte des préoccupations des autochtones en ce qui concerne les projets susceptibles d'empiéter sur leurs droits. « La Couronne (...) si elle entend agir honorablement, ne peut traiter cavalièrement les intérêts autochtones qui font l'objet de revendications sérieuses dans le cadre du processus de négociation et d'établissement d'un traité », dit le jugement.

La Cour n'a toutefois pas donné un droit de veto aux Premières Nations

Cette exigence ne concerne toutefois pas les entrepreneurs privés et autres parties, a affirmé le tribunal dans ce jugement d'importance, dont les conséquences se feront sentir à la grandeur du pays.

La Cour n'est également pas allée jusqu'à concéder aux Premières Nations le droit de veto lorsqu'elles s'opposent à des projets. Les gouvernements ne sont pas obligés d'obtenir le consentement des autochtones, a indiqué le tribunal.

Plus de 1000 causes de revendication territoriale sont en attente d'un règlement au Canada, pour la plupart en Colombie-Britannique.

« Nous ne sommes pas intéressés à déposséder qui que ce soit et à enlever aux gens ce qu'ils ont », a déclaré Phil Fontaine, chef de l'Assemblée des Premières Nations. « Nous sommes intéressés à (obtenir) une juste compensation », a-t-il ajouté.

VICTOIRE MITIGÉE

Le jugement constitue une victoire mitigée pour les autochtones. Elle pourrait également nuire au développement des ressources, les parties se demandant encore ce que signifie la notion de vraie consultation.

« Ces décisions judiciaires invitent à davantage de négociations et davantage de litige », a affirmé Edward John, grand chef du Sommet des Premières Nations, qui représente quelque 140 bandes autochtones de la Colombie-Britannique impliquées dans des négociations relatives à l'établissement de traités.

EN BREF

Lucien Bouchard hospitalisé pour une péritonite

■ MONTRÉAL (PC) — L'ex-premier ministre Lucien Bouchard a été hospitalisé dans la nuit d'hier pour une péritonite. Un communiqué de la Société des alcools du Québec précise que M. Bouchard, qui négocie au nom de la SAQ le renouvellement de la convention collective des 3800 employés de magasins et de bureaux, doit recevoir des traitements, mais que son état n'inspire aucune inquiétude. Son état de santé devrait lui permettre un retour à la table de négociation dès lundi. (PC)

Ottawa part en guerre contre les gras trans

■ OTTAWA — La Chambre des communes a été unanime hier sur la nécessité de faire la guerre aux gras trans, des gras très dommageables pour le cœur et qu'on retrouve dans plusieurs aliments préparés. Le Canada deviendra le deuxième pays, après le Danemark, à opter pour l'élimination presque complète des gras trans dans l'alimentation humaine. Ainsi sera constitué un groupe de travail composé d'experts de l'industrie de l'alimentation, de scientifiques et de nutritionnistes qui auront pour mandat de proposer des moyens de réduire les gras trans dans l'alimentation en général, a annoncé Carolyn Bennett, secrétaire d'État à la santé publique. L'annonce est survenue à l'issue d'un débat lancé par le Nouveau Parti démocratique. Selon des statistiques, les Canadiens absorbent jusqu'à 10 grammes de gras trans par jour, l'un des taux les plus élevés au monde. (PC)

Mulcair confiant que le Québec aura moins d'efforts à faire pour Kyoto

■ OTTAWA (PC) — Le ministre québécois de l'Environnement, Thomas Mulcair, dit avoir reçu l'assurance de son homologue fédéral, Stéphane Dion, que le Québec aurait moins d'efforts à faire que les autres provinces pour mettre en œuvre le Protocole de Kyoto sur la réduction des gaz à effet de serre.

Dans une lettre qu'il vient d'envoyer à M. Mulcair et dont la Presse canadienne a obtenu copie, M. Dion s'engage à « accélérer le rythme » des négociations Ottawa-Québec en vue de la conclusion d'un accord bilatéral sur l'application de Kyoto au Québec.

Mulcair affirme aussi avoir reçu la garantie que les investissements historiques du Québec dans l'hydroélectricité seront pris en compte dans l'établissement de ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

« On va voir nos efforts récompensés et reconnus, et ça va être la base de notre entente asymétrique avec Ottawa », dit-il. La mise en œuvre de Kyoto au Québec doit se faire par le gouvernement du Québec.

Avant de ratifier le Protocole, en décembre 2002, Ottawa avait opté pour une stratégie de réduction des émissions fondée sur les secteurs industriels, plutôt que sur la provenance géographique de la pollution.

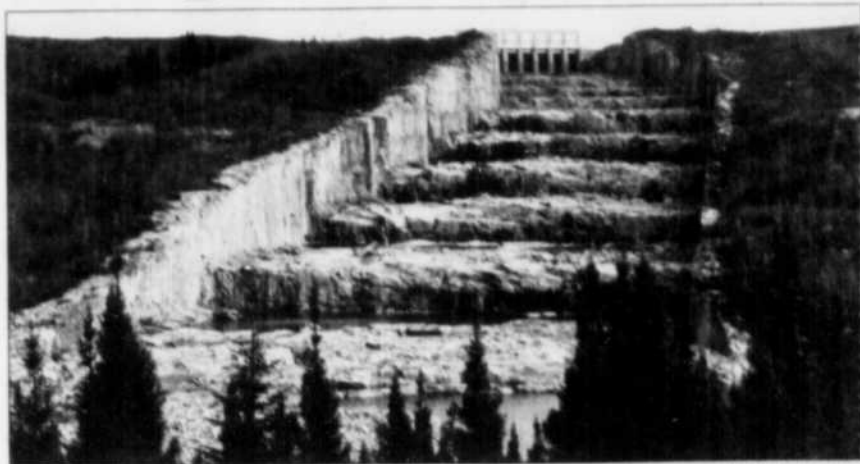
Ainsi, le Québec ne jouit pas d'un

traitement particulier, même s'il produit deux fois moins de gaz à effet de serre que la moyenne canadienne.

Le ministre Mulcair s'indigne de cette approche qui, rappelle-t-il, aurait permis au Québec de récolter des crédits d'énergie propre pour la construction de la centrale thermique du Suroit, qui aurait accru considérablement les émissions québécoises de GES.

Le Bloc québécois a néanmoins réclamé hier qu'Ottawa abandonne son approche sectorielle pour adopter un modèle de mise en œuvre province par province. « Aujourd'hui, nous sommes face à un échec de cette stratégie-là dans la mesure où une seule entente a été signée avec l'industrie », a déploré le député bloquiste Bernard Bigras.

Mulcair est d'accord pour faire échanger la position fédérale. « Il faut que ce soit un modèle territorial. Je refuse de me faire comparer à la Saskatchewan ou à l'Alberta. En matière d'électricité, notre production est propre et ne produit pratiquement pas de gaz à ef-



Les investissements historiques du Québec dans l'hydroélectricité seront pris en compte, affirme le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair.

fet de serre, tandis que la leur, au charbon, est extrêmement polluante.

Selon les calculs de M. Bigras, l'Alberta devrait réduire ses émissions de gaz de 35 % et l'Ontario, de 18,7 %, d'ici 2010, si Ottawa devait adopter une stratégie dite territoriale, c'est-à-dire province par province. Le Québec, pour sa part, ne devrait les réduire que de 11 %, soit beaucoup moins que l'objectif canadien.

Mulcair refuse de préciser la cible qu'il cherchera à obtenir pour le Qué-

bec. « Une réduction de 11 % n'est pas la base de notre discussion », dit-il, en laissant entendre qu'il visait un objectif plus modeste.

Le ministre espère conclure un accord d'ici la fin de l'année prochaine.

Le Bloc québécois a par ailleurs demandé à Ottawa de céder au Québec, avec « pleine compensation financière », les programmes fédéraux d'incitation à la réduction des gaz à effet de serre. M. Mulcair n'a pas voulu faire sien cette revendication.

Clients Rogers Sans-fil et Fido, passez à TELUS et obtenez-en plus.

Un BlackBerry[™] ou un vidéotéléphone gratuit.*

Temps d'antenne gratuit pendant un an.†

Une plus grande couverture numérique.**

Un peu plus d'amour.



écran couleur BlackBerry 7750[™]



vidéotéléphone Nokia 3205



téléphone couleur à rabat LG 4500

Apportez votre appareil Rogers Sans-fil ou Fido[™] en service ainsi que votre relevé datant de 60 jours ou moins et abonnez-vous au forfait MAX 45 en signant un contrat de 3 ans. Vous obtiendrez :

- un BlackBerry GRATUIT en échange d'un BlackBerry[™], ou
- un téléphone GRATUIT en échange d'un téléphone[™], et
- du temps d'antenne GRATUIT pendant un an en vous abonnant au forfait MAX 45* à 45\$/mois.

Avec le forfait MAX 45, vous profitez de 350 minutes en tout temps et des minutes d'appel local illimitées le soir et le week-end. En prime, vous obtiendrez le double des minutes en tout temps la première année (700 au total). Mais le plus important, c'est qu'aucune autre entreprise de sans-fil n'offre une meilleure couverture que TELUS en plus d'assurer un service à la clientèle exceptionnel dans l'industrie. Le futur est simple[™].

TELUS
mobilité[™]

Cette offre prend fin le 30 novembre 2004. Limite totale de 100 par magasin. Visitez telusmobile.com/quebec pour les détails.

Le choix et la disponibilité des téléphones peuvent varier d'un emplacement à l'autre. Nouvelles mises en service seulement. Offre seulement valable au Québec et dans la région de Vancouver Lower Mainland (C.-B.) (604 et 778) jusqu'au 30 novembre 2004 pour les clients actuels du service postpayé de Rogers Sans-fil et de Fido qui effectuent une mise en service avec un contrat de 3 ans. Certaines conditions s'appliquent, visitez telusmobile.com pour obtenir plus de détails. *Dans le cadre de l'offre de téléphone gratuit à l'échange, les clients peuvent choisir entre le Nokia 3205, le LG 4500 ou le BlackBerry 7750 à la signature d'un contrat de 3 ans seulement. †Le temps d'antenne gratuit pendant un an est offert avec un contrat de 3 ans seulement et comprend le coût du tarif mensuel d'une valeur de 45 \$. Les redevances d'utilisation mensuelles, les frais mensuels pour le service d'appel d'urgence 911 (éventuel), les taxes, les frais d'interurbain et d'international, le temps d'antenne supplémentaire et les frais pour les services payables à l'usage sont en sus et figurent sur votre relevé mensuel. Les minutes en prime sont offertes seulement la première année de la durée de 3 ans du contrat. **Énoncé sur les cartes publiées par la concurrence indiquant la couverture numérique accessible au Canada en date du 17 novembre 2004. Rogers Sans-fil fait référence à Rogers Sans-fil inc. Fido est une marque de commerce de Microcell Solutions Inc. Les familles BlackBerry et RIM de marques, images et symboles apparentés sont la propriété exclusive et sont des marques de commerce ou des marques de commerce enregistrées utilisées avec l'autorisation de Research In Motion Limited. © 2004 TELUS Mobility.

BOUTIQUES TELUS MOBILITÉ ET DÉTAILLANTS AUTORISÉS

QUÉBEC

Galerie de la Capitale

Place Fleur-de-Lys

Place Laurier

Expert Cell Télécom

5237, boul. Hamel

F.M. Électroniques

41, rue Saint-Vallier Est

Informatiques Morier Inc.

4750, boul. Wilfrid-Hamel

Normand Nadreau

Communication

900, Place-Bertrand Sud,

local 100

Baie-Comeau

Boutique Satcom

Centre régional Manicouagan

600, boul. Lafloche

Beauport

OM Sans-Fil

Promenades Beauport

3333, rue du Carrefour

DOT Électronique

371, boul. Armand-Paris

Charlesbourg

F.M. Électroniques

Carrefour Charlesbourg

8500, boul. Henri-Bourassa

Donnacoona

Clef de sol / Radio Shack

Place Donnacoona

325, rue de l'Église

Chicoutimi

Place Du Royaume

440, rue Racine Est

Communications Télégraph Inc.

1600, boul. St-Paul, local 116

Gaspé

Ensi Informatique Inc.

Place Jacques-Cartier

167, rue de la Fièvre, local 2

Carleton

Radio Service M.B.C. Inc.

1051, boul. Perron

La Malbaie

Services Info Comm

1005, boul. De Comporté

Lévis

Kiosque Normand Nadreau TV

Galerie Chagnon

1200, boul. Alphonse-Desjardins

Montmagny

Michel Proulx Meubles

80, boul. Taché Ouest

Stéfano Plus P.L., Chébot Inc.

4, boul. Taché Ouest

Sainte-Foy

Place Sainte-Foy

Communications Cellweb

1995, rue Jean-Talon Sud

Cyber PC

3290, ch. Sainte-Foy

Rimouski

Kiosque La Maison d'Auto Fortier

Rivière-du-Loup

Kiosque Centre Commercial

Rivière-du-Loup

296, boul. Thériault

Saint-Georges

Kiosque Normand Nadreau

Carrefour Saint-Georges

8585, boul. Lacroix

CJ Électronique

13175, boul. Lacroix

Dumoulin Électronique Larivière

573, 90^e Rue

Sainte-Marie-de-Beauce

Les Galeries de St. Charles

Kiosque Normand Nadreau

Normand Nadreau TV

Dumoulin Électronique

& Informatique

500, boul. Vachon Nord

Nipart Électronique

1076, boul. Vachon Nord

Vanier

Radio-Orléans

650, rue Mars

LE MONDE

IRAK

Insurrection écrasée à Falloujah

Les rebelles restent capables de faire avorter le vote de janvier. Al-Qaida s'y engage d'ailleurs

BAGDAD (AFP et AP) — Les bombardements se sont poursuivis hier sur la ville sunnite de Falloujah où les forces américaines enregistrent un « succès fragile » tandis qu'un groupe islamiste lié à Al-Qaida a annoncé son intention d'empêcher la tenue des élections générales prévues à la fin de janvier en Irak.

Les bombardements et les combats se sont poursuivis pour le 10^e jour consécutif à Falloujah (50 km à l'ouest de Bagdad) afin d'affaiblir les dernières poches de résistance. L'offensive a maintenant fait du côté des forces américaines 51 morts et au moins 425 blessés. Huit soldats irakiens combattant au côté des marines ont aussi été tués et 43 autres blessés, selon le dernier bilan officiel.

Le commandant des marines, le général John Sattler, a affirmé hier que l'offensive avait permis « d'écraser l'insurrection », en détruisant notamment le réseau de commandement qui existait entre les insurgés.

SUCCÈS INCERTAIN

Mais selon un document de sept pages classé secret des services de renseignement des marines, cité hier par le *New York Times*, le succès final de l'opération militaire à Falloujah est loin d'être acquis et la rébellion pourrait rapidement y revenir en force.

Le ton pessimiste du document tranche avec les communiqués officiels américains, des responsables des services de renseignement des marines plaident contre un retrait signifiant de troupes américaines après l'offensive.

Selon eux, la rébellion serait en mesure de reconstituer rapidement ses forces à Falloujah et dans la région, où les troubles et les attaques pourraient rapidement gagner en intensité.

Malgré les pertes enregistrées par les rebelles, « l'ennemi est en mesure d'empêcher la force expéditionnaire des marines de remplir ses objectifs principaux qui visent à mettre en place une force de sécurité irakienne efficace et à assurer le succès des élections irakiennes », ajoute le document cité par le *New York Times*.

Selon le journal, ce texte a été rédigé en fin de semaine par des responsables du premier corps de la force expéditionnaire des marines en charge de l'offensive de Falloujah.

Interrogés par le quotidien, des militaires américains de haut rang ont néanmoins contesté les conclusions. « L'évaluation de l'ennemi est une évaluation dans le pire des cas », selon le général John DeFreitas, qui se trouve en Irak, en ajoutant que l'armée américaine « ne voulait pas créer un vide en se retirant de Falloujah ».

Dans un communiqué publié hier dans Internet, le groupe islamiste Ansar Al-Sunna, lié au réseau Al-Qaida d'Oussama ben Laden, a par ailleurs annoncé qu'il attaquerait les candidats aux élections prévues en janvier 2005 ainsi que les bureaux de vote.

Se présentant comme une alliance

de plusieurs groupuscules islamistes, ce groupe a revendiqué des rapt et exécutions d'otages de même que plusieurs attentats en Irak, dont les attaques antirkurdes qui ont fait en février plus de 100 morts à Erbil.

DOCUMENTS ÉLECTORAUX

Des assaillants ont d'ailleurs attaqué et incendié hier à Mossoul, dans le nord de l'Irak, des dépôts où des formulaires d'inscription aux élections étaient stockés, a affirmé la Commission électorale Farid Ayyar.

« Des assaillants ont attaqué les dépôts et brûlé une partie des formulaires », a déclaré M. Ayyar à des journalistes à Bagdad, en assurant que cet acte « n'aura aucune conséquence sur le processus électoral ni sur la date de la tenue des élections ».

La situation demeure toutefois encore très tendue dans un certain nombre de villes en Irak ou de nouvelles violences ont été enregistrées hier.

Deux civils irakiens ont été tués et quatre autres blessés dans un attentat suicide à la voiture piégée devant un poste de police à Bagdad. À Kirkouk, au nord, au moins deux irakiens ont été tués et un troisième grièvement blessé dans une explosion à proximité d'une position américaine.

Trois membres de la Garde nationale et deux policiers irakiens ont été blessés dans l'explosion d'une bombe à Mossoul (nord) où les forces américaines mènent depuis mardi une opération d'envergure pour sécuriser les postes de police et les bâtiments gouvernementaux.

Sanglant incident frontalier

Trois policiers égyptiens tués dans le pire accrochage avec l'armée israélienne en 10 ans

HASSEN ZENATI

Agence France-Presse

LE CAIRE — La mort hier de trois policiers égyptiens tués par un obus de char israélien est l'un des incidents frontaliers les plus graves survenus depuis plus de 10 ans entre l'Égypte et Israël.

L'Égypte a « condamné » et « protesté » auprès des autorités israéliennes contre cet acte qualifié « d'irresponsable » par son ministre des affaires étrangères Ahmed Aboul Gheit. M. Aboul Gheit veut une « enquête rapide » et une « explication » sur les circonstances de l'incident.

Les trois policiers ont été tués dans la nuit dans la partie égyptienne de la ville frontalière de Rafah, par un tir d'obus de char israélien stationné dans le sud de la bande de Gaza.

Le premier ministre israélien Ariel Sharon a appelé le président Hosni Moubarak au téléphone pour lui exprimer ses « excuses », selon la télévision publique égyptienne.

La Force multinationale d'observateurs (MFO), qui surveille l'application de l'accord de paix israélo-égyptien de 1979, s'est rendue sur les lieux et a ouvert une enquête, a-t-on appris de source policière égyptienne.

TENSION PERMANENTE

La frontière entre la bande palestinienne de Gaza, sous contrôle israélien, et l'Égypte est une zone de tension permanente. Israël accuse les Palestiniens d'y entretenir des « tunnels » de trafic d'armes, ce que Le Caire a régulièrement démenti.

Un de ces tunnels s'est écroulé hier sur des Palestiniens qui le creusaient, et trois d'entre eux ont été blessés.

« Le tunnel s'est écroulé alors que des gens se trouvaient à l'intérieur », près de Rafah justement, a précisé un porte-parole de l'armée.

Les trois hommes ont été hospitalisés en Israël et mis en état d'arrestation, en attendant d'être interrogés.

L'armée israélienne a annoncé dans le passé avoir découvert et détruit ou obturé des dizaines de tunnels de ce genre passant sous la frontière entre la bande de Gaza et l'Égypte, principalement à Rafah.

Le 16 septembre, sept Palestiniens armés s'étaient retranchés dans une

ferme dans la ville égyptienne de Rafah menaçant de faire détoner des engins explosifs, avant de se rendre aux autorités après 36 heures de siège. Ils

s'étaient infiltrés à travers les barbelés marquant la frontière entre l'Égypte et la bande de Gaza.

Le terminal de Rafah, unique accès à Gaza, que les Israéliens ouvrent et ferment à volonté, est souvent le théâtre de frictions entre passagers palestiniens et forces de sécurité.

Le dernier incident entre l'Égypte et Israël dans ce secteur remonte à janvier 2002. Un policier égyptien avait été tué par l'armée israélienne.

L'armée israélienne avait tué, en avril 2001, un civil égyptien, Milad Mohammed Hamida, entré dans la zone palestinienne de la frontière, sous contrôle israélien.

Mais les deux incidents frontaliers les plus graves avaient eu lieu entre 1985 et 1990. En octobre 1985, un policier égyptien, Suleimane Khater, avait tué sept touristes israéliens dans la région frontalière de Taba, dans le Sinaï, où il était en faction.

En novembre 1990, un autre conscript, Ayman Mohammed Hassen, avait tué quatre israéliens et blessé 23 autres dans un attentat près de la localité frontalière d'Eilat, en Israël, où il s'était infiltré à partir de Taba.

ERREUR

La radio israélienne, qui a été la première à annoncer hier la mort des trois policiers égyptiens, a affirmé qu'il s'agissait d'une « erreur ».

Selon la police égyptienne, les policiers ont été tués après la chute d'un obus de char israélien suivi de « tirs aveugles » de soldats israéliens en direction de l'endroit où l'engin a explosé du côté égyptien de la frontière.

L'incident, que les deux capitales tentaient de minimiser, ne devrait pas affecter leurs relations.

M. Aboul Gheit est attendu en Israël accompagné par le général Omar Souleimane, chef des services de renseignement, le 24 novembre, pour tenter de relancer le processus de paix israélo-palestinien.



Une réplique du bureau ovale tel qu'il était aménagé à la Maison-Blanche quand l'ancien président Bill Clinton en était l'occupant est l'un des points forts de la bibliothèque présidentielle aménagée en son honneur à Little Rock, en Arkansas.

30 000 invités à l'inauguration de la bibliothèque Bill Clinton

GILES HEWITT

Agence France-Presse

LITTLE ROCK, Arkansas — Bill Clinton, dernier démocrate à occuper la Maison-Blanche, a inauguré hier avec un sens aigu du *show-biz* sa bibliothèque présidentielle à Little Rock en présence de 30 000 invités, dont le président George W. Bush et des vedettes de la musique et du spectacle.

Dans son discours, l'ancien président a appelé à l'unité du pays après l'élection présidentielle très serrée du 2 novembre. « Pour le meilleur ou pour le pire, nous vivons dans un monde indépendant. Et bien que nous devons combattre nos ennemis, nous ne pouvons pas les tuer et les emprisonner tous », a déclaré Bill Clinton, 58 ans, dans une claire allusion à l'Irak.

Pour M. Clinton, à peine remis d'une opération à cœur ouvert subie il y a deux mois, la cérémonie grandiose lui a donné l'occasion d'un voyage nostalgique dans le passé, ses alliés comme ses opposants politiques ayant fait le déplacement de Little Rock pour rendre hommage au 42^e président des États-Unis.

La pluie n'a pas refroidi l'atmosphère festive de cet hommage.

« À la Maison-Blanche, le pays tout entier a constaté son caractère brillant, sa maîtrise des détails, son pouvoir de persuasion et son opiniâtreté. Ses collaborateurs disaient que si Clinton avait été le *Titanic*, l'iceberg

Bush père avoue l'avoir haï pour son « aisance naturelle »

de sa réélection.

George Bush père, battu par Clinton en 1992, a noté que (Clinton) « est très à l'aise, naturellement ». « Comme je l'ai détesté pour cela ! » a-t-il dit.

Bono et The Edge du groupe U2 ont apporté l'environnement sonore de la cérémonie qui a attiré le gratin d'Hollywood avec, notamment, Barbra Streisand, Kevin Spacey, Robin Williams, mais aussi le gotha politique du pays avec, outre M. Bush, tous ses prédécesseurs encore en vie à l'exception de Gerald Ford. L'ancien président sud-africain Nelson Mandela, qui n'avait pu faire le déplacement, a envoyé un message vidéo.

Les invités ont découvert un bâtiment de verre et d'acier aux lignes ultramodernes, construit en porte-à-faux au bord de l'Arkansas et qui abrite toutes les archives de la double présidence Clinton (1993-2001).

L'intérieur est baigné de lumière, bien que les critiques se plaisent à dire que la transparence de la nouvelle bibliothèque présidentielle s'arrête là.

Ils soulignent que les archives Clinton font à peine mention des aspects les plus négatifs de sa présidence, et

notamment du scandale Monica Lewinsky, qui avait fait de lui le second président américain à affronter un procès de destitution pour avoir menti à la justice dans l'enquête sur ses ébats sexuels avec l'ex-stagiaire de la Maison-Blanche.

Les responsables de la Fondation Clinton se hérissent devant de telles accusations. « Nous croyons que nous avons présenté cette affaire de destitution très ouvertement et impartialement », affirme le président de la Fondation, Skip Rutherford.

L'épisode de la destitution a effectivement sa propre niche, mais son titre, « la lutte pour le pouvoir », met beaucoup plus l'accent sur les rapports difficiles entre Clinton et un Congrès à majorité républicaine que sur les détails croustillants du scandale qui a éclaté début 1998.

Dans les commentaires accompagnant documents et photos, des mots et des expressions comme « calomnies », « stratégie de persécution », « rumeurs et accusations » sont surlignés en jaune. Le nom de Monica Lewinsky n'apparaît que deux fois dans des rappels très allusifs sur l'histoire de leur liaison.

Dans un entretien à la chaîne de télévision ABC, Bill Clinton a affirmé que la saga Lewinsky devrait être remise dans son contexte.

« J'ai commis une lamentable erreur publique et personnelle, mais je l'ai largement payée et même beaucoup plus que je n'aurais dû », a-t-il estimé.

Le nouveau pouvoir palestinien veut en finir avec le « chaos »

SAKHER ABOU EL-OUN

Agence France-Presse

GAZA — Le premier ministre palestinien Ahmed Qorei a affirmé hier que le « chaos des armes » dans les territoires palestiniens devait cesser, et le Comité central du mouvement Fatah, réuni à Gaza, a aussi lancé un appel en ce sens.

M. Qorei a rejoint à Gaza le président par intérim de l'Autorité palestinienne Rawhi Fattouh, arrivé dans la nuit de Ramallah, et le nouveau numéro un de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), Mahmoud Abbas, qui s'y trouve depuis plusieurs jours.

« Le chaos des armes doit cesser, les manifestations armées doivent cesser. Tout le monde doit se plier à l'ordre et à la loi », a dit M. Qorei. Ce chaos ne sert personne à part ceux qui en profitent personnellement.

Le premier ministre a affirmé que la nécessité d'en finir avec le chaos sécuritaire, grande préoccupation du Conseil de sécurité national qu'il préside depuis la mort de Yasser Arafat, fait l'unanimité parmi « toutes les forces et tous les mouvements palestiniens ».

Cette question a été, selon lui, au centre des entretiens que la direction palestinienne a eus ces derniers jours à Gaza avec les représentants des différents mouvements, dont les radicaux du Hamas et du Jihad islamique.

Le Comité central du Fatah, le parti qui domine les institutions de l'Autorité palestinienne, a appelé lui aussi dans un communiqué à « mettre fin aussitôt au chaos sécuritaire », au terme d'une réunion à Gaza.

Il a exigé que les « membres des services de sécurité réintègrent leurs postes » que nombre d'entre eux ont abandonné après le début de l'Intifada en septembre 2000.

L'un des 10 membres du Comité central présents à la réunion, Zakariya Al-Agha, a déclaré qu'il « y avait un consensus » au sein du Fatah pour estimer qu'une même personne devait être à la tête de l'OLP et de l'Autorité palestinienne, deux postes que cumulait Yasser Arafat.

Comme le nouveau chef de l'OLP est Mahmoud Abbas, cette déclaration confirme le soutien dont il dispose parmi la direction du Fatah à une candidature de ce dernier à l'élection présidentielle.

Profitant du déclin des services de sécurité palestiniens, des activistes armés sévissent en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, où l'insécurité est devenue un véritable fléau.

La mort de Yasser Arafat le 11 novembre et la fusillade qui a coûté la vie le 14 novembre à deux policiers palestiniens à Gaza en présence de M. Abbas ont suscité des craintes d'une aggravation de la situation.

L'EST ET LA CÔTE-NORD

EN BREF

600 000\$ au Mamit

■ SEPT-ÎLES — Ottawa accordera 600 000\$ au regroupement Mamit Innuat, qui regroupe les bandes innues de l'est de la Côte-Nord, afin d'assurer le rachat de la Poissonnerie Fortier, une institution à Sept-Îles. Dans les faits, le regroupement a racheté pour 1,5 million\$ la poissonnerie, en janvier. Mamit Innuat, qui a aussi acquis une autre usine à Rivière-au-Tonnerre, dispose de six bateaux pour pêcher le pétoncle et la crevette, et sera en mesure d'assurer dorénavant l'ensemble de la chaîne de production, de la pêche à la commercialisation. S.P.

Le SIEQ proteste

■ RIMOUSKI — Le Syndicat des infirmiers et des infirmières de l'Est du Québec (SIEQ) dénonce le plan de réorganisation du travail des infirmières du C.H. d'Amqui. Huit postes d'infirmières seront coupés « dans le seul objectif d'économiser 200 000\$ alors que la direction prend seule les décisions sans étudier d'autres aspects afin de faire les économies escomptées », avance le syndicat. Celui-ci, qui représente 12 000 infirmières, avait initié le printemps dernier la signature d'une pétition de 5 400 noms pour maintenir les services actuels dans la MRC de la Matapédia. C.T.

BAS-SAINT-LAURENT

Nouveaux soubresauts dans l'industrie porcine

CARL THÉRIAULT
Collaboration spéciale

■ RIMOUSKI — L'industrie porcine du Bas-Saint-Laurent n'a pas fini de vivre les soubresauts du moratoire imposé il y a trois ans par Québec.



Marcella Fournier

Le conseil des maires de la MRC Rimouski-Neigette s'apprête à adopter un règlement de contrôle intérimaire (RCI) sur l'industrie porcine avant la levée du moratoire le 15 décembre.

Les territoires agricoles de Rimouski et des municipalités de Saint-Anaclet et de Saint-Valérien seraient en majeure partie exclus des prochains développements porcins.

« Si le moratoire est levé, il y aura un effet de gel jusqu'à l'inclusion du règlement dans le schéma d'aménagement. Je vois le règlement intérimaire comme un outil de concertation entre le monde agricole et le monde non agricole conformément à la loi 54 », affirme Marcella Fournier, maîtresse de Saint-Valé-

rien qui s'est faite la défenderesse d'un tel règlement à la MRC.

Le son de cloche est radicalement différent chez les producteurs agricoles et à la coopérative agroalimentaire Purdel qui a développé depuis une dizaine d'années la filière Purpores.

« Un règlement inacceptable. Il y a des abus dans ce règlement intérimaire qui décourageront les producteurs. Dans une municipalité comme Saint-Narcisse, le nouveau règlement aurait empêché trois des quatre porchereries actuelles de se construire », affirme Laurent Proulx, président de Purdel.

La Fédération régionale de l'UPA veut, dans un premier temps, négocier avec les maires des municipalités.

« C'est un règlement prématuré car le gouvernement n'a pas encore fait connaître ses orientations. Nous n'avons pas eu copie de ce règlement mais, selon nos sources, la MRC réutiliserait celui étudié l'an passé qui était pour nous inacceptable », fait valoir

Jean-Claude Parenteau, directeur adjoint à l'UPA du Bas-Saint-Laurent.

Le moratoire en force depuis trois ans ne semble pas avoir eu d'effet majeur sur la disponibilité de cette matière première pour les abattoirs et les usines de désossage du Bas-Saint-Laurent même si du porc est importé de l'Ontario. Les Aliments Astas à Saint-Alexandre en importe une faible quantité de cette province tout comme le groupe CNP de Rivière-du-Loup.

« S'il y a de l'importation de pores américains, ce serait plus sous la forme de matériel brut qui traverse les frontières et qu'on rachèterait en produits finis. Je ne veux pas aller plus loin qu'ça », décrit Denis Plourde de CNP.



Laurent Proulx

PUBLIREPORTAGE

Le tout nouveau Renaud & Cie a changé d'adresse et s'est agrandi

Pour mieux vous servir, Renaud a fait les choses en grand en vous offrant un 2^e magasin repensé.

Plus facile d'accès, Renaud est situé au 1257, boul. Charest Ouest, entre Boiteau Luminaire et La Galerie du Meuble.

Vous y trouverez encore plus de choix de vaisselle, de verrerie, de coutellerie, de batteries de cuisine, d'appareils électroménagers, d'articles de cuisine et de décoration avec ses 6000 pieds carrés et son choix incomparable. Renaud devient donc le plus grand magasin à Québec à vous offrir tout ce dont vous avez besoin pour la cuisine.

Renaud & Cie est l'une des seules entreprises québécoises avec plus de 150 ans d'existence à Québec. Soucieux d'offrir un produit de qualité, Renaud en a d'ailleurs fait sa réputation. Les produits offerts sauront répondre à tous les goûts, tous les besoins et tous les budgets.



Peu d'entreprises à Québec datent des années 1800. Faisons un bref historique : Renaud a été fondée en 1849 par le commerçant Jean-Baptiste Renaud. D'autres personnes lui ont succédé et c'est en 1934 que M. Lucien Rondeau se porte acquéreur de tous les intérêts de l'entreprise. C'est en 1953 que M. Richard Rondeau se joindra à l'équipe pour reprendre le flambeau. Il demeure encore aujourd'hui le maître d'œuvre avec l'aide de sa fille Sylvie.

Ayant toujours été au cœur de l'activité commerciale au vieux port sur la rue St-Paul, Renaud sera aussi au cœur de cette même activité sur le boulevard Charest.

Renaud poursuivra le même but, c'est-à-dire d'offrir un vaste choix, mais surtout un produit de qualité.

Cessez de chercher, Renaud a tout ce qu'il vous faut...

Renaud & cie

Le plus grand magasin de services de vaisselle et d'articles de cuisine à Québec
82, rue St-Paul, Québec 692-0122

Plus facile d'accès, ce magasin est situé entre Boiteau Luminaire et La Galerie du Meuble.

Nouvelle adresse:

1257, boulevard Charest Ouest
681-1944

SALON DESTIN
mieux-être

Ginette Reno,

conférencière invitée du tout premier

Salon destin et mieux-être de Québec

C'est au restaurant Mille Feuille de Québec (le présentateur officiel du Salon) que se tenait récemment une conférence de presse en compagnie de Ginette Reno. À cette occasion, la grande dame de la chanson, qui sera l'une des conférencières invitées, en a profité pour donner les détails du tout premier Salon Destin et Mieux-être de Québec qui se tiendra les 20 et 21 novembre au Centre des congrès de Québec. Ginette Reno sera accompagnée, pour les quatre conférences qu'elle offrira au public, du psychosociologue Paul Régimbald. Ces conférences auront lieu le samedi 20 novembre à 15h et 20h et le dimanche 21 novembre à 11h et 15h. « L'humain, ce paradoxe étrange » sera le titre des conférences de Mme Reno et de M. Régimbald. Ginette Reno a également profité de son passage à Québec pour annoncer la création de la Maison Ginette Reno qui viendra en aide aux personnes souffrant d'obésité, un projet qui devrait voir le jour d'ici un an.



Sur la photo, Dennis Blackburn, promoteur du Salon, le psychosociologue Paul Régimbald, Ginette Reno, Carole Chevalier, propriétaire du restaurant Mille Feuille et son associé Brian Béland.

Ce soir 20 h
Il va y avoir du sport!

Y a-t-il de la place pour un parti de gauche au Québec? avec Camil Bouchard, Pierre Paquette, François Saillant...
Sommes-nous racistes au Québec? avec Viviane Barbeau, Ana Luisa Iturriaga, Mohamed Lotfi...

Animation : Marie-France Bazzo Invité : Dany Laferrière

Haut en couleur!



Télé-Québec
telequebec.tv

Ça change de la télé

ÉDITORIAL

Président et Éditeur ANDRÉ PROVENCHER
 Rédacteur en chef YVES BELLEFLEUR
 Directeur de l'éditorial PIERRE-PAUL NOREAU
 Directeur de l'information FRANÇOIS BOURQUE

Mauvais calcul du « king »



Brigitte Breton

BBreton@lesoleil.com

Guy Cloutier a bien essayé de se faire justice lui-même en dédommageant financièrement la femme dont il avait abusé sexuellement lorsqu'elle était une enfant. Idéalement, ce rachat calculé ne devrait pas influencer la décision du juge Robert Sansfaçon. Question de bien faire comprendre à tous que les gens riches et célèbres ne peuvent établir leur propre justice, ni déterminer eux-mêmes ce que valent une enfance et une vie brisées.

Guy Cloutier, le *king* du *show-business*, a passé sa vie à calculer. Compter ce que pouvait lui rapporter un artiste, un spectacle, une émission. Soupeser les risques et le potentiel de chacun. Évaluer la valeur d'un concept par rapport à un autre. Il a monté une entreprise de plusieurs millions de dollars. Il a très bien réussi. Sauf que, dans son ascension, il a oublié que tout ne peut s'acheter dans la vie. Surtout pas le silence lourd et pénible d'enfants blessés dans leur corps, dans leur dignité, dans tout leur être.

Depuis que des accusations ont été portées ce printemps contre Guy Cloutier, nombreux étaient ceux qui se demandaient comment le populaire agent se tirerait du pétrin. Plusieurs ont le sentiment que la justice n'est pas la même pour tous et que les riches et les influents y échappent. Mercredi, ils ont eu la démonstration du contraire.

En enregistrant une conversation entre Cloutier et une des ses victimes, les policiers avaient en main une preuve en or. Cloutier reconnaissait les abus et le mal fait à la jeune femme. Le *king* était encerclé comme aurait pu l'être n'importe quel individu. La preuve était si accablante que l'agent ne pouvait que plaider coupable. Comme l'auraient fait d'autres accusés dans des circonstances similaires.

Bien des gens sont sans doute déçus de ne pas avoir accès à tous les détails croustillants de cette triste histoire. Guy Cloutier et son avocat ont décidé que le *show* sera de courte durée. C'est heureux.

Le juge Sansfaçon n'a pas besoin d'autres témoignages et de récits détaillés des pratiques sexuelles de Guy Cloutier et de ses agissements avec les deux enfants pour rendre son verdict. Savoir qu'une des victimes avait 11 ans aux premiers attouchements; savoir que l'homme a forcé la fillette à avoir une relation sexuelle complète à 12 ans, et à subir des agressions pendant des années; savoir qu'un enfant-jouet ne le comblait pas et qu'il en fallait un second; savoir qu'il a tenté d'acheter le silence d'une des victimes et de la culpabiliser d'un possible suicide suffit amplement pour déterminer une sentence. Le reste ne serait que voyeurisme, qu'acharnement.

Ces deux enfants, maintenant adultes, ont déjà assez souffert. Ils n'ont pas à en supporter davantage. Le reste de leur vie ne suffira probablement pas à guérir leurs profondes blessures, que le juge Sansfaçon impose une peine de deux ou cinq ans.

Un constat d'impuissance



Gilbert Lavoie

GLavoie@lesoleil.com

Si les chiffres dévoilés hier par le ministre des Finances, Yves Séguin, sont bien réels, le gouvernement Charest a intérêt à revoir sa stratégie face au gouvernement fédéral. Le ministre Séguin n'avait qu'un petit 279 millions \$ supplémentaires à montrer au chapitre des revenus de péréquation pour l'année en cours. Il espérait plus de 600 millions \$! C'est une piètre récolte pour un gouvernement qui avait tant misé sur le conseil de la fédération et ses bonnes relations avec Paul Martin.

Pire encore, le Québec se ferait jouer dans le dos par Ottawa, qui est à négocier une entente particulière de 2,8 milliards \$ avec Terre-Neuve, la Nouvelle-Écosse, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, afin d'enrichir la péréquation de ces provinces à l'extérieur des accords fiscaux. Une entente qui vaudrait 30 milliards \$ à l'échelle du Québec. « C'est à se demander si les vrais fédéralistes ne sont pas qu'à Québec », a lancé le ministre Séguin, après avoir réclamé un fédéralisme plus équitable.

En réalité, plus le temps passe et plus le gouvernement Charest se plaint des mêmes difficultés avec Ottawa que le gouvernement Landry. Malgré l'attitude plus conciliante de Paul Martin, les débats se règlent de la manière habituelle, après des épreuves de force pénibles ou des décisions fédérales unilatérales. Et ce ne sont pas les sarcasmes de Jean Lapierre à l'endroit du ministre Séguin qui vont contribuer à améliorer les choses.

La présentation de l'état des finances publiques du Québec, hier, avait l'allure d'un constat d'échec, ou d'impuissance. À force de compressions budgétaires et d'économies de bouts de chandelles, Québec affichera un déficit zéro encore cette année, mais en ajoutant tout de même 3 milliards \$ à la dette sous le biais de dépenses d'immobilisations et d'emprunts sur les bénéfices d'Hydro-Québec. Mêmes problèmes, mêmes solutions que le PQ.

Quant à la prochaine année budgétaire, le gouvernement Charest annonce une impasse budgétaire de 2 à 2,5 milliards \$. Car il faudra bien augmenter les salaires des fonctionnaires, régler le dossier de l'équité salariale, respecter la promesse de baisses d'impôts et rembourser les 2,4 milliards \$ de péréquation reçus en trop au cours des dernières années. Bon prince... Paul Martin a consenti à reporter à 2006 et à échelonner sur 10 ans au lieu de 5 le début du remboursement de cette dette. Ce « pelletage par en avant » nous fait gagner du temps dans l'espoir de gagner un jour à la loterie fédérale, mais le gouvernement Charest n'a pas mieux réussi que son prédécesseur.

Jean Charest a perdu une bataille sur la péréquation. S'il ne veut pas perdre la guerre, il devra revoir ses stratégies.



CHRONIQUE

Les lèvres de M. Séguin

La rumeur veut que les rapports soient particulièrement difficiles entre Jean Charest et le plus important membre de son cabinet, Yves Séguin. Les tensions sont d'ailleurs assez évidentes pour que l'agacement du premier ministre envers son ministre des Finances transparaissent même en public.

Les tensions sont normales au sein d'un cabinet. Encore faut-il qu'elles soient gérables et qu'elles n'empêchent pas un gouvernement de fonctionner efficacement. Très souvent, ce sont les propos de M. Séguin qui ont mis le gouvernement dans l'embarras et créé ces tensions avec Jean Charest. Mais sommes-nous seulement en présence d'un ministre trop bavard, ou y a-t-il des germes de discorde plus profonds?

En soi, les désaccords dans un cabinet sont inévitables, d'autant plus que nos partis, formés autour de doctrines constitutionnelles, sont en fait des coalitions qui réunissent des hommes et des femmes politiques aux points de vue souvent opposés. Des tensions renforcées par les égos puissants de plusieurs politiciens, par le pouvoir qu'ils peuvent détenir dans l'appareil du parti ou par la force de leurs appuis dans la société.

Le plus souvent, ces tensions sont gérables. On l'a vu à Ottawa, où le premier ministre Jean Chrétien et son ministre des Finances, Paul Martin, ont réussi à surmonter pendant presque 10 ans leurs conflits politiques et leur animosité personnelle et ont pu travailler ensemble de façon très fructueuse.

Jean Charest et Yves Séguin, qui ne sont pourtant pas affrontés dans une course à la direction, ne sont toutefois manifestement pas parvenus à une telle harmonie. Cela s'explique sans doute par deux facteurs. D'abord, la personnalité politique de M. Séguin, que l'on peut très certainement qualifier de populiste, avec ce que cela comporte de bon et de mauvais. Ensuite, l'absence de valeurs et de convictions communes assez fortes pour permettre aux deux hommes d'avoir une bonne base de travail.

Ce n'est pas insulter M. Séguin que de le décrire comme populiste. Depuis le début de sa vie publique, M. Séguin, comme fiscaliste, ensuite comme ministre du Revenu dans le gouvernement Bourassa, maintenant comme ministre des Finances, a toujours voulu être du côté des citoyens, a toujours eu un côté Robin des bois. Grâce à cette sensibilité particulière, Yves Séguin a de bonnes antennes et de bons réflexes, comme on l'a vu lors de ses interventions, il y a un an, pour désamorcer le mouvement de mécontentement quand le gouvernement était à son plus bas.

Envers de la médaille, c'est que ce populisme amène M. Séguin à une démarche très individualiste, où il est manifestement soucieux de sa popularité personnelle, où il exprime un désir de briller, d'où ses propos qui le mettent souvent dans l'embarras. Cela fait de M. Séguin un franc-tireur, peu à l'aise avec les exigences de la solidarité ministérielle. Et ce n'est pas nouveau: le ministre avait quitté avec fracas le gouvernement Bourassa pour marquer son désaccord avec l'introduction de la TVQ.

Certains politiciens populistes peuvent jouer un rôle utile dans un gouvernement. Ce fut le cas de Sheila Copps, mais celle-ci mettait sa fougue au service de son parti et manifestait une loyauté sans faille à l'égard de son chef.

Le franc-tireur qu'est M. Séguin est d'autant plus difficile à intégrer que, sur certains dossiers centraux, sa vision n'est pas celle qu'a développée son parti. C'est le cas de son premier budget, qui a clairement été construit pour répondre au mouvement de mécontentement et qui ne reflétait ni les promesses ni les priorités que les libéraux avaient exprimées en campagne. Ce budget qui a oublié les classes moyennes qui avaient appuyé les libéraux a certainement été une grave erreur politique. M. Charest doit toutefois en partager la responsabilité, puisqu'il n'a pas imposé sa vision au ministre des Finances.

Mais on sent le même désaccord sous-jacent sur la question nationale, où M. Séguin est plus nationaliste que son parti, comme l'a montré le fait qu'il ait accepté de présider une commission sur le déséquilibre fiscal initiée par un gouvernement péquiste dans son combat contre le régime fédéral. C'est cette vision différente et ce ton différent qui l'ont amené, au terme des négociations difficiles sur la péréquation, à décrire Ottawa comme un « Draacula qui veut notre sang », une image qui s'explique peut-être par la déception, mais dont le simplisme risquait de faire dérailler les efforts de son propre gouvernement.

Mais où cela peut-il mener? Comment concilier cette personnalité, avec sa richesse, avec les besoins et la mission d'un gouvernement? L'avenir de M. Séguin, au sein du gouvernement Charest, dépendra largement de sa capacité de découvrir les vertus de la solidarité.



Alain Dubuc

ADubuc@lesoleil.com

Collaboration spéciale

POINT DE VUE

RÉFORME SCOLAIRE

Un choix entre connaissances et compétences

Mario Cyr

L'auteur est directeur de l'école Léstrat à Haere-Saint-Pierre.

Il est temps de cesser de remettre en cause le programme de formation de l'école québécoise. Les fausses perceptions et les mauvaises interprétations véhiculées précipitent l'opinion publique vers un consensus erroné. Contrairement à la légende urbaine, le programme de formation de l'école québécoise n'est pas un virus, mais un remède.

Faisons l'analogie entre l'enseignement et la construction d'une voiture. Dans le système d'éducation traditionnel, l'élève recevait de l'information de la part de différents enseignants. Il devait retenir ce qu'on lui avait enseigné et le répéter à l'examen. Lui et ses parents recevaient un bulletin qui exprimait le pourcentage de connaissances qu'il avait retenues. Cette manière de fonctionner était rassurante car elle donnait à l'élève la responsabilité de fixer les vis et les écrous pour que les pièces de son véhicule tiennent en place. Certains réussissaient à conduire cette voiture, mais d'autres vivaient de graves accidents de parcours.

Depuis la réforme, l'élève apprend maintenant à reconnaître l'utilité des pièces nécessaires à la réalisation de la voiture en participant fréquemment à la construction

des pièces. Son enseignant l'accompagne pour s'assurer qu'il utilise les bonnes démarches pour bâtir et comprendre les fonctions de ses outils. L'image renvoyée par ce modèle donne plus de liberté et de contrôle à l'élève dans ses apprentissages et n'enlève en rien la raison d'être de l'enseignement et de l'enseignant.

L'école se fait souvent reprocher de ne pas être centrée sur les réalités de la société. On dit qu'elle devrait parler de santé, de bien-être, d'orientation, d'entrepreneuriat, de consommation, d'environnement. Surprise! Maintenant ces sujets sont identifiés dans le programme. C'est ce qui s'appelle les domaines généraux de formation. Cette partie du programme permettra à nos enfants de réfléchir aux grands enjeux et d'exercer leur jugement critique.

Nous reprochons aux jeunes d'être individualistes, d'utiliser un langage.com, de manquer de persévérance, etc. Ces problématiques sont si importantes que l'école a décidé de s'en préoccuper et c'est la raison fondamentale de la présence des compétences transversales.

Pourquoi la société veut-elle faire un choix entre connaissances et compétences? Les deux sont intimement reliées. Ne faut-il pas utiliser la connaissance dans des situations qui demandent des compétences?

En mathématique, par exemple, l'élève apprend encore ses tables de multipli-

tion, mais il fait aussi face à des situations problèmes. En géographie, en histoire et en éducation à la citoyenneté, on ne demande pas à l'élève de retenir de l'information, mais de l'utiliser pour comprendre le fonctionnement des sociétés et les changements qui les influencent.

Nous pouvons questionner l'interprétation du programme de formation dont le bulletin, mais nous ne pouvons remettre en cause les fondements de ce programme et le fait qu'il devient inévitable de réaliser un changement en ce qui a trait à l'éducation.

Une chose est certaine, une fois qu'un enseignant croit à cette réforme, il est difficile de l'arrêter, mais pour qu'il se l'approprie, il doit avoir reçu la formation et l'accompagnement nécessaires à l'application du nouveau programme.

Il serait temps que tous les intervenants influents de notre société prennent conscience des réels enjeux qui sont en cause présentement.

@ QU'EN PENSEZ-VOUS?

Êtes-vous d'accord avec l'ajout d'une nouvelle taxe sur les ordures?

ÉCRIVEZ-NOUS À : opinlon@lesoleil.com en inscrivant votre adresse et votre numéro de téléphone.

OPINIONS

« Le Québec se cherche une identité politique forte » — Guy Laforest

Guy Laforest

Professeur titulaire au département de science politique de l'Université Laval et membre de l'ADQ dont il fut le président.



Guy Laforest

À la fin de septembre 2004, lors du congrès de Drummondville, j'ai terminé un mandat de deux ans à la présidence du parti de l'Action démocratique du Québec. J'ai aussi publié cet automne un livre, *Pour la liberté d'une société distincte*, lequel inclut un chapitre retraçant le parcours de l'ADQ depuis 1994, sans négliger les raisons de la montée et de la chute de l'appui à ce parti en 2002-2003. Dans la perspective de l'avenir du Québec, que signifie sur le fond des choses l'idée autonomiste adoptée par l'ADQ à Drummondville? Vu les développements récents sur les scènes politiques canadienne et québécoise, qu'est-ce que l'avenir réserve à l'ADQ? Je souhaite parler de tout cela dans cet article, avec la perspective de quelqu'un qui est redevenu simple militant.

L'ADQ célèbre le 10^e anniversaire de sa fondation en 2004. C'est peu et beaucoup à la fois. Associé à la réflexion qui a mené à la création de ce parti, et fier d'en avoir été le président au terme de cette période, j'estime que l'ADQ aura un bel avenir si le parti reste fidèle à ses intentions fondamentales : inspirer la confiance en offrant à nos concitoyens un véhicule moderne de changement, exprimer une fidélité première au Québec dans un patriotisme de responsabilité, offrir une approche cohérente de l'action politique, liée aux objectifs de la gouvernance axée sur le long terme et sur la justice entre les générations, tout en valorisant une culture de l'effort appuyée sur la primauté de la personne. Telles étaient les valeurs de base de l'ADQ il y a 10 ans ; elles me semblent tout à fait adaptées au Québec de 2004.

Le sort de l'ADQ doit être lié à sa vision de l'avenir du Québec. Promouvoir la voie autonomiste, cela doit être avant tout une manière de voir grand pour le Québec. La démarche adoptée au congrès de l'ADQ, c'est celle d'une stratégie unilatérale de définition et d'affirmation du Québec, autorisée par le cadre constitutionnel canadien. Doter le Québec d'une Constitution interne, faire en sorte que notre communauté politique soit reconnue, ici et ailleurs, comme « l'État autonome du Québec », c'est une démarche préalable à toute démarche de reconnaissance dans le Canada et dans le monde. Les Québécoises et les Québécois doivent se reconnaître

entre eux pour mieux dialoguer avec d'autres sur la base d'une identité politique mieux circonscrite.

Depuis plus de deux siècles, au Québec, les luttes politiques s'articulent autour des objectifs d'élargissement de notre liberté politique et de promotion d'une identité distincte. La proposition de l'ADQ vise à reprendre pour notre temps ce double défi, à placer le combat pour l'autonomie (dans un nom et dans des institutions) au cœur même de notre identité politique. Pourquoi un tel autonomisme offensif, allant jusqu'à faire du Québec le percepteur de l'ensemble de nos impôts? Tout d'abord, pour renforcer notre position dans un régime où des aspects impériaux côtoient des éléments libéraux et fédéraux mieux connus. Cherche-t-on un exemple actuel de structure impériale au Canada? Il faut regarder du côté de la Conférence des premiers ministres, laquelle dépend complètement de l'arbitraire d'Ottawa, qui peut seul décider de l'opportunité de tenir des conférences, qui impose l'ordre du jour et préside les séances. Face à cela, le fédéralisme défensif intelligemment articulé par messieurs Charrest et Pelletier, capable de succès occasionnels (ce fut le cas lors de la conférence sur la santé), s'essouffle vite.

Le souverainisme de l'impuissance proposé par le Parti québécois ne suffit pas davantage. Comme je l'explique plus abondamment dans mon livre, je reproche au Parti québécois, alors au pouvoir, d'avoir mal intégré les conséquences stratégiques et politiques pour le Québec du résultat référendaire de 1995. Quand on organise un référendum en présupposant qu'on sera plus fort si on le gagne, on doit admettre, logiquement, qu'on sera plus faible si on le perd, quel que soit le résultat.

Le référendum de 1980 a préparé le terrain en 1982 au rapatriement de la Constitution canadienne sans le consentement du Québec, chose qui aurait été inimaginable auparavant. Après 1995, le pouvoir canadien s'est durci à l'égard du Québec. Les causes de l'approfondissement du déséquilibre fiscal sont peut-être à trouver de ce côté. Hypocrite mais brillante, la Loi sur la clarté permet au Canada de se présenter à l'étranger comme un pays assez généreux pour reconnaître le principe de sa division, tout en multipliant à l'interne les obstacles sur la route de la souveraineté. Capable de succès historiques sur d'autres fronts, le Parti québécois a lamentablement échoué depuis sa fondation sur celui de l'augmentation de la liberté politique du Québec. Prisonnier d'une impasse stratégique, ce parti

me semble surtout souffrir d'un profond déficit d'imagination. Je ne vois pas de meilleur exemple de ce souverainisme de l'impuissance que ce que le Parti québécois nous dit à propos de l'idée d'une Constitution interne pour le Québec.

L'idée de doter le Québec d'une Constitution interne a été à intervalles réguliers appuyée par tous nos partis politiques. Au Parti québécois, Jacques-Yvan Morin et Daniel Turp ont beaucoup écrit à ce sujet. Au Parti libéral du Québec, ce projet a inspiré au fil des ans les travaux des Paul Gérin-Lajoie, Gil Rémillard et Benoît Pelletier. Relayée avec enthousiasme par le journaliste Michel Venne et par le juriste Marc Brière, cette idée a trouvé, en la personne du grand sociologue Guy Rocher, l'un de ses plus ardents défenseurs.

Voici des extraits d'un texte récent du professeur Rocher : « Sur le plan politique, si la majorité de la population québécoise ne se sent pas en mesure d'assumer la pleine souveraineté du pays, ou n'est pas motivée à le faire, il faudra doter le Québec d'une Constitution... Il faudra étendre jusqu'à l'extrême limite l'autonomie politique dont pourra jouir l'État de la nation québécoise... La nation québécoise jouira ainsi d'une personnalité juridique et politique à laquelle pourront se référer tout citoyen et tout éducateur. »

C'est tout cela que fait l'ADQ en proposant l'adoption d'une Constitution interne pour l'État autonome du Québec. Un tel projet

« Les (...) Québécois doivent se reconnaître entre eux pour mieux dialoguer avec d'autres sur la base d'une identité politique mieux circonscrite »

visé autrement dit à doter le Québec d'une épine dorsale institutionnelle, rassemblant des documents comme les lois électorales et référendaires, la Charte des droits et libertés de la personne et la Charte de la langue française dans un document substantiel et symbolique. Que nous recommande le Parti québécois à ce propos? Le PQ nous répète qu'il faut attendre, qu'on fera cela au lendemain de la souveraineté, ou encore, c'est ce que l'on a entendu récemment, que l'on obtiendra la souveraineté en faisant voter les Québécois sur un projet de Constitution.

Fondé il y a près de 40 ans sur un projet d'indépendance, le PQ n'a rien obtenu sur le front de l'élargissement de la liberté politique du Québec. Bien au contraire. Le PQ au gouvernement a conduit le Québec à une réduction de ses pouvoirs et de sa liberté. Comme véhicule politique, 10 ans après le référendum de 1995, le PQ ne parvient pas à formuler un projet qui dégagerait ce qu'Alain Dubuc appelle une majorité confortable et stable en faveur d'une forme de li-



« Le sort de l'ADQ doit être lié à sa vision de l'avenir du Québec. Promouvoir la voie autonomiste, cela doit être avant tout une manière de voir grand pour le Québec », écrit Guy Laforest.

berté politique pour le Québec. Au nom du patriotisme québécois, il faut en prendre acte, refuser d'hypothéquer notre avenir en le confiant à l'instinct de mort des caribous du PQ. Depuis 40 ans, le Québec se cherche une identité politique forte charpentée par une Constitution claire. Faudra-t-il attendre encore 40 ans pour l'obtenir? Deux fois 40 ans, c'est l'horizon de la vie d'un être humain.

Dans *Les Actuelles*, Albert Camus avait résumé tout cela avec une belle formule : « Quand le provisoire couvre le temps de la vie d'un homme, il devient pour cet homme le définitif. » Le principal mérite de l'autonomisme de l'ADQ consiste à mettre fin à cet attentisme provisoire qui n'en finit plus, à passer aux actes en dotant le Québec d'une épine dorsale institutionnelle, d'une nouvelle identité politique claire et forte. Sur le terrain de la reconnaissance, il faut commencer par se définir et par se reconnaître soi-même.

C'est vrai pour les individus, c'est vrai aussi pour les peuples.

Ces dernières années, deux entreprises de réflexion collective au Québec sont arrivées à la même conclusion que l'ADQ : les Commissions Larose et Béland, sur l'avenir et la situation de la langue française et sur la réforme des institutions démocratiques, ont toutes deux recommandé de rassembler nos lois fondamentales en un tout cohérent, pour renforcer l'identité institutionnelle du Québec et préciser notre citoyenneté. À l'échelle planétaire, des exercices semblables ont eu lieu en Catalogne, en Bavière, en Australie, en Afrique du Sud et dans les États américains.

En septembre 2004, l'ADQ et son chef, M. Mario Dumont, ont décidé de jouer leur avenir dans une entreprise de persuasion de la nécessité et de l'urgence d'une identité semblable pour le Québec. Cette idée mérite, à tout le moins, un véritable débat.

CARREFOUR DES LECTEURS

Les victimes de Guy Cloutier

Je veux saluer ceux qui ont pensé aux victimes de Guy Cloutier, mais je trouve de mauvais goût qu'on ose faire sa biographie. Nous n'avons pas besoin de savoir ce qu'il a fait dans sa vie en tant qu'agent d'artistes ni des commentaires de personnes qui le protègent et qui se mettent la tête dans le sable. M. Cloutier affiche un air de repentir pour faire croire qu'il a des regrets alors qu'il y a quelques mois à peine, le monsieur niait tout car il ne connaissait pas la preuve contre lui ; il était au-dessus de ses affaires. Maintenant qu'il ne peut plus s'en sortir, il doit sauver la face. Surtout qu'il ne faudrait pas que personne ne sache vraiment ce qui s'est passé, que l'on ne voit pas le pédophile qu'il était, le vrai personnage. Jamais il ne s'est arrêté à réfléchir à la vie qu'il brisait... et on lui fait sa biographie, c'est dégueulasse ! Il ne faudrait pas oublier que pendant toutes ces années, il a payé pour acheter le silence : il savait, il était conscient de ce qu'il faisait. Maintenant, beaucoup de choses s'expliquent quant au comportement de ses victimes. Il récolte ce qu'il a semé.

Lyna Le Bouthillier
Québec

La pureté de l'animal pensant...

Les juristes, les psys et les médias étaient au rendez-vous du grand scandale du 17 novembre, lequel a provoqué une agitation intense. La surprise et l'indignation étaient à leur paroxysme. Shakespeare et les grands dramaturges ont déjà mis en lumière les zones obscures de la nature humaine. De façon plus contemporaine, nos téléromans puisent à la même source. Kleptomanie, pédophilie, tartuferie et... autres manies débordent les siècles. Malgré d'habiles camouflages, la vraie nature revient à la sur-



« M. Cloutier affiche un air de repentir pour faire croire qu'il a des regrets aujourd'hui alors qu'il y a quelques mois à peine, le monsieur niait tout car il ne connaissait pas la preuve contre lui ; il était au-dessus de ses affaires. Maintenant qu'il ne peut plus s'en sortir, il doit sauver la face », s'insurge Lyna Le Bouthillier.

face. Cette prise de conscience demeure navrante et décourageante. Pour endiguer ces grands maux, nos systèmes de religion et de justice proposent des moyens, mais de profonds vides demeurent. Nos frères les animaux ont des pedigrees précisant, en quelque sorte, la pureté de leur origine : qu'en est-il de l'animal pensant?

Douglas Beauchamp
Sainte-Foy

Sage décision !

Les médias télévisuels me rapportent que M. Cloutier avouait à sa victime, lors d'une conversation enregistrée à son insu, qu'il ne comprenait pas pourquoi il avait fait ce qu'il a fait... Les

comportements irrationnels résultent très souvent d'un Esprit invisible, intérieur, qui pousse à faire des choses contre l'entendement. Je ne veux pas imposer mon affirmation comme une croyance absolue, cependant je tiens à éveiller la conscience et à faire réfléchir sur l'expérience humaine incompréhensible d'un point de vue logique ou émotionnel.

Par sa décision de plaider coupable, M. Cloutier fait preuve de réalisme et libère sa victime de l'obligation de revivre en témoignage ses douloureux souvenirs. Quelle que soit sa motivation intérieure, par la contrainte ou par choix libre, l'important pour M. Cloutier était de reconnaître la souffrance de sa victime et de ne pas l'aggraver, ce qui contribuerait grandement au processus de guérison de la victime, à mon avis. Pour paraphraser le psychosociologue français Jacques Salomé, « Ce qu'on fuit nous poursuit... Ce à quoi on fait face s'efface ! »

Jules Blais, B.A. Ps-éd.
Repentigny

Vie privée et vie publique

L'affaire Guy Cloutier aura son dénouement le 20 décembre 2004. En attendant, les moulins à rumeurs continueront d'alimenter les journaux à potins, les lignes ouvertes, les manchettes. La loi interdisant de nommer les victimes n'empêchera pas les honnêtes citoyens d'épilouter sur le nom des personnes agressées. Qui peut arrêter le moulin à paroles qu'est l'être humain, quand il s'agit de descendre dans les enfers celui qui, jadis, était placé sur l'autel du dieu de l'Art? Les vedettes aiment bien voir leur vie publique s'étaler dans les journaux lorsque certaines révélations font augmenter le chiffre d'affaires. Elles aiment moins voir étaler leur vie privée lorsque celle-ci mine leur crédibilité publique et détruit une carrière bâtie au prix de lourds sacrifices. Il est bien difficile, surtout s'il s'agit de questions de mœurs sexuelles, de distinguer entre les performances artistiques d'une personne

et sa conduite sexuelle dans la vie privée. Aujourd'hui, comme hier, les frasques sexuelles de quelqu'un jettent l'anathème sur cette personne, et, en un instant, éclipsent tout ce qu'elle a réussi à faire de bien durant sa vie. C'est tragique, mais c'est ainsi depuis toujours.

Va-t-on en arriver un jour à distinguer le génie artistique d'une personne et ses délits personnels? Pas sûr! Les crimes sexuels, même dans une société ouverte et tolérante, attisent les passions, mènent à toutes les condamnations, fomentent certains jugements globaux qui donnent parfois la chair de poule.

Qu'une personne soit jugée et condamnée par ses pairs pour des délits inacceptables dans une société civilisée, soit! Mais est-il nécessaire de faire basculer toute la vie morale et humaine de cette personne, en criant devant le premier micro que la vie de celle-ci est bien terminée et qu'il n'aura jamais devant lui une deuxième chance pour s'en sortir? En ne lui donnant pratiquement pas d'autres issues que le suicide à plus ou moins long terme? Il faut distinguer la faute et celui qui l'a commise. C'est la loi de la plus élémentaire charité.

Nestor Turcotte
Matane

► Écrivez-nous !

Vous voulez réagir à une question d'actualité, exposer votre point de vue, commenter un débat public, faire part d'une réflexion ou témoigner d'une expérience personnelle? Écrivez-nous à opinion@lesoleil.com

Adresse postale :
Carrefour des lecteurs
Journal LE SOLEIL
410, boulevard Charest Est, C.P. 1547
Succ. Terminus, Québec (Québec) G1K 7J6
Ces missives devront être courtes et accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de leur signataire. Nous nous réservons le droit de réviser et d'abréger ces lettres au besoin.

Entente aux entrepôts de la SAQ

■ Ça va très bien dans les entrepôts de la SAQ. À un point tel que le président du syndicat des 850 employés des entrepôts, affilié au SCFP, soutient qu'ils ont « abandonné la formule des relations conflictuelles » pour miser « sur le bon sens et sur des ententes bénéfiques aux deux parties ».

Le syndicat va apposer aujourd'hui sa signature au bas d'une convention collective se terminant à la fin de 2011. Le nouveau contrat, accepté à 88%, accorde des hausses salariales de 2% par année, en plus d'un autre 2% pour 2004. Des reclassifications salariales « avantageuses » ont été aussi octroyées, en plus d'une formule améliorée de congés de maladie et, pour certains secteurs, la semaine de quatre jours. Les employés occasionnels seront aussi admissibles aux assurances collectives. C.V.

Cherfi pourrait revenir au Canada

■ Mohamed Cherfi, cet Algérien expulsé vers les États-Unis et qui risque la déportation dans son pays d'origine, a encore une chance de s'en sortir et de revenir au Canada. Selon Radio-Canada, des représentants du ministère fédéral de l'Immigration rencontreront M. Cherfi le

10 décembre, dans une prison à Buffalo. S'ils obtiennent pour lui le statut de personne en détresse, il pourrait éviter la déportation en Algérie. L'homme âgé de 38 ans s'était réfugié dans une église de Québec, d'où il avait été expulsé l'hiver dernier par les autorités, qui l'avaient ensuite rendu aux Américains. En octobre, les États-Unis lui avaient refusé le statut de réfugié. Il peut donc être renvoyé en Algérie, où il affirme qu'il risque la prison et la torture. (PC)



Venez dès aujourd'hui!

GRANDE CÉLÉBRATION

Finit bientôt!

Offres bonis!

Super prix!

VENTE D'OUVERTURE

STAR CHOICE BONIS!
COMPREND SYSTEME SATELLITE ET INSTALLATION!
*Type TV et écran en vente séparément à \$199. TVA incluse en option.



PHILIPS 46" po

FAUTEUIL ET TABOURET GRATUITS!
À l'achat de cette télé de 46 po

OFFRE GRANDE OUVERTURE!
1799\$
LIVRAISON INCLUSE

"Widescreen" compatible à la TVHD

- Affichage haute définition 1080i
- Aspect d'écran cinéma 16:9
- Balayage progressif pour une image plus lisse



COFFRET À TRÉSOR GRATUIT!
À l'achat de tout mobilier de salon de 2 pièces ou plus

OFFRE GRANDE OUVERTURE!
SOFA 399\$
LIVRAISON INCLUSE

Super achat de canapé pour les Fêtes!

Ce canapé est suffisamment confortable au cas où vous auriez à attendre la venue du Père Noël. Fabriqué d'un tissu chenille vert mousse, il possède des coussins assortis et des accoudoirs arrondis moelleux. Fauteuil 299\$ - Causeuse 379\$ - Ensemble de 3 tables à café 269\$

OFFRES BONIS!

- ✓ **COFFRET À TRÉSOR GRATUIT!**
À l'achat de tout mobilier de salon de 2 pièces ou plus (sofa/causeuse ou sofa/fauteuil).
- ✓ **ÉDREDON GRAND LIT GRATUIT!**
À l'achat de tout mobilier de chambre de 4 pièces ou plus.
- ✓ **BASE DE LIT ET DRAPS GRATUITS!**
À l'achat de tout ensemble sommier/matelas de n'importe quel format.
- ✓ **FAUTEUIL ET TABOURET GRATUITS!**
À l'achat de toute télé grand écran de 42 po ou plus. (Valeur de 199 \$!)

BASE DE LIT ET DRAPS GRATUITS!
À l'achat de tout ensemble de matelas avec sommier assorti.



OFFRE GRANDE OUVERTURE!
499\$
LIVRAISON INCLUSE

Ensemble lit 1 place Regal Comfort de Sealy

Comprend un dessus matelassé pour plus de confort et de durabilité.

Ens. 2 places 649 \$
Ens. Grand lit 699 \$
Ens. Très grand lit 1099 \$

PLATINUM
DEMANDEZ NOTRE GARANTIE 90 JOURS «DORMEZ A POINGS FERMÉS»!
Voir détails en magasin.

ÉPARGNEZ 500\$

ÉDREDON GRATUIT!
À l'achat de tout mobilier de chambre de 4 pièces ou plus.



Lit Seulement 599\$

LES 5 PIÈCES!

OFFRE GRANDE OUVERTURE!
1199\$
LIVRAISON INCLUSE

Une chambre pour vos beaux rêves!

Un mobilier de chambre exquis de style Louis Philippe dans un chaud fini cerise. Fabriqué à partir de bois solide sélectionné et de cerisier plaqué, cet ensemble comprend bureau, miroir, panneaux de tête et de pied grand lit, longérons et une table de chevet. Commodité à 5 tiroirs en option 329\$

Duo laveuse/sécheuse Grande capacité

LAVEUSE: DÉTAILS

- 8 programmes de lavage
- Filter auto-nettoyant sans peluches
- 3 choix de température lavage/rinçage
- 3 niveaux d'eau

SÉCHEUSE: DÉTAILS

- 3 choix de température
- 2 cycles de séchage automatique

FRIGIDAIRE

OFFRE GRANDE OUVERTURE!
698\$
LIVRAISON INCLUSE

UN BAS PRIX POUR LE DUO

GRATUITE!
BOÎTE DE 25 LB. DE DÉTERGENT À LESSIVE SUPER CONCENTRÉ. À l'achat de tout duo laveuse et sécheuse.

Plus! NE PAYEZ ABSOLUMENT RIEN! PAS MÊME LES TAXES! NE PAYEZ RIEN POUR 18 MOIS!

Pas d'acompte! * Pas même les taxes! Pas d'intérêt! Pas de paiement mensuel sur TOUT ARTICLE en magasin!



SAINTE-FOY NORD
2840, rue Einstein
(418) 683-9600

OU



PLACE DE LA CITÉ
2600, boul. Laurier
(418) 657-6902

*S.A.C. avec tout achat supérieur à 999\$, le montant total de l'achat incluant les taxes est de 18 mois. Dans le cas d'un mode de paiement Différentiel, un report de compte sera émis à l'acheteur après la livraison de l'achat et 30 jours avant que le solde ne soit dû. Dans le cas d'un mode de paiement VISA Débit/Prélevé, un report de compte mensuel sera émis. Les articles sont disponibles sous réserve de disponibilité des stocks. Les prix, taxes et conditions peuvent varier d'un magasin à l'autre. Les remises «Épargne» ne sont pas disponibles sur certains articles. Tout en magasin pour les régions où la livraison est assurée. Merci d'être présent sur les autres centres et les articles disponibles. Remarque: nous ne sommes pas un fournisseur de meubles de paiement. Un exemple de 15 pour cent est requis pour les commandes spéciales dans le magasin et est non garanti pour Noël.